

BIRMANIE

La Birmanie, TOTAL et les droits de l'Homme : dissection d'un chantier.

Rapport de situation (octobre 1996).

Béatrice Laroche (adjoindue à la délégation permanente de la FIDH auprès des Nations-Unies à New-York) et Anne-Christine Habbard (chargée de mission au Bureau Exécutif de la FIDH).

N°224, octobre 1996, 48 pages, 50 F.



Disponible en anglais

SOMMAIRE

[Introduction](#)

[Abréviations](#)

[Rappel historique](#)

I - Descriptif du projet

- A. Chiffres
- B. Déroulement des travaux
- C. Tracé du gazoduc et protection du chantier
- D. Mode d'embauche

II - Le soutien à la junte

- A. Un acte de soutien moral et politique
- B. Indifférence à la société civile et à ses représentants légitimes - l'intérêt de TOTAL au maintien de la junte.
- C. Un soutien économique
- D. Un soutien logistique et militaire

III - Le vide juridique

- A. Le coup d'Etat et l'absence d'Etat de droit
- B. Les obligations de la Birmanie en vertu du droit international

IV - Les violations des droits de l'Homme liées au gazoduc

- A. Militarisation

1. *Attaques contre le projet*
2. *Représailles*

B. Déplacements de population

1. *Déplacements de villages*
2. *Expropriations*

C. Travail forcé

1. *Travail forcé et infrastructures générales*
2. *Travail forcé et sécurité*
3. *Le cas de la ligne Ye-Tavoy*
4. *Les porteurs de l'armée birmane*

D. Autres violations

1. *Exécutions sommaires*
2. *Torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants*
3. *Viols et violences contre les femmes*
4. *Violations des droits économiques, sociaux et culturels*
5. *Droit à l'environnement*

V - Conclusions et recommandations

ABREVIATIONS

ABSDF All Burma Students' Democratic Front - groupe d'étudiants opposants au SLORC.

BIL Bataillon d'Infanterie Légère

BSPP Burma Socialist Programme Party - parti au pouvoir du coup d'Etat militaire de 1962 jusqu'à la prise de pouvoir du SLORC en 1988.

DKBA Democratic Karen Buddhist Army - faction dissidente du KNU depuis 1994, appuyée par le SLORC.

EGAT Electricity Generating Authority of Thailand - entreprise d'Etat thaïe opératrice de la centrale électrique (2800MW) de Ratchaburi (Thaïlande), où le gaz naturel de Yadana sera transformé en électricité.

ERI Earth Rights International - ONG travaillant sur la Birmanie.

FMI Fonds Monétaire International

FTUB Federation of Trade Unions of Burma - coalition de syndicats, opposants au SLORC.

KHRG Karen Human Rights Group

KNLA Karen National Liberation Army - branche armée du KNU.

KNU Karen National Union - mouvement politique du groupe rebelle Karen.

MOGE Myanma Oil & Gas Enterprise - compagnie pétrolière d'Etat birmane, partenaire de TOTAL et d'UNOCAL dans le projet Yadana à hauteur de 15%.

MNLA Mon National Liberation Army - branche armée des Mõns.

NCGUB National Coalition Government of the Union of Burma - gouvernement birman en exil.

NCUB National Council of the Union of Burma - coalition de députés et de représentants de divers groupes d'opposition.

NLD National League for Democracy - principal mouvement politique d'opposition, dirigé par Aung San Suu Kyi.

NMSP New Mon State Party - mouvement politique du groupe rebelle Mõn.

PTT-EP Petroleum Authority of Thailand Exploration and Production Public Co Ltd - compagnie pétrolière thaïlandaise, semi-publique, partenaire du projet de Yadana à hauteur de 25,5%.

SLORC State Law and Order Restoration Council - junta militaire au pouvoir en Birmanie.

UNOCAL Compagnie pétrolière américaine, partenaire du projet Yadana à hauteur de 28,26%.

USDA Union Solidarity and Development Association - syndicat affilié au SLORC.

La monnaie birmane est le **kyat**, qui s'échange au taux officiel de 6 kyats pour un dollar, et au marché noir de 110 à 120 kyats pour un dollar.

INTRODUCTION

Récemment, un journaliste, parlant du projet de TOTAL de gazoduc en Birmanie, disait qu'il s'agissait là d'une affaire d'une "banalité écoeurante". Le problème que pose le chantier n'a en effet rien de nouveau ; plusieurs rapports ont été publiés depuis la signature du contrat en juillet 1992 qui mettent en cause non seulement l'opportunité *per se* d'un tel projet, mais encore, les conditions dans lesquelles se déroule le travail sur le chantier.

Il s'agissait alors pour la FIDH de faire le point sur toutes ces allégations, d'enquêter sur les violations des droits de l'Homme liées au chantier, ainsi que de fournir au public français (jusqu'à aujourd'hui, l'essentiel des rapports publiés émane de groupes anglo-saxons) et à l'opinion publique internationale un rapport sur la situation exacte du chantier du groupe français TOTAL. TOTAL est en effet l'opérateur du projet et celui des partenaires financiers qui y dispose du nombre de parts le plus important. Il est à ce titre plus que tout autre responsable de la mise en œuvre du projet.

Comme il était inévitable, ce rapport a posé un problème de méthode, puisque les observateurs indépendants ne sont pas autorisés sur le site du chantier. Lors d'un entretien récent avec la FIDH, M. Daniel Valot, directeur général de l'Exploration-Production chez TOTAL, s'est néanmoins montré ouvert au principe d'une telle mission indépendante, et la FIDH souhaite vivement que la requête qu'elle avait formulée à cet égard puisse aboutir. Le présent rapport se fonde donc sur des informations tirées d'autres rapports et d'autres sources - informations qui ont été confirmées et vérifiées, selon la méthode traditionnelle de la FIDH. Le récent rapport de Southeast Asian Information Network et Earth Rights International, *Total Denial*, publié en juillet 1996 (et notamment ses interviews des réfugiés à la frontière thaïe), a été une source vaste et précieuse d'informations, et plusieurs passages en ont été repris. Que ses auteurs en soient particulièrement remerciés. Nombre d'autres sources d'information ne peuvent être citées ici, pour des raisons évidentes de sécurité, mais les auteurs du présent rapport tiennent à les remercier très vivement de leur coopération, qui fut précieuse, voire indispensable.

Force est alors de constater le bilan accablant de l'enquête, et l'insuffisance manifeste des réponses de TOTAL et d'UNOCAL aux interrogations suscitées par le projet. Il ressort en effet que le projet de Yadana est condamnable à plus d'un titre :

* Alors que les dirigeants de TOTAL et d'UNOCAL affirment ne pas vouloir jouer de rôle politique, mais se limiter à un rôle économique, il apparaît que c'est là une volonté illusoire :

- du fait du soutien moral implicite qu'apporte un tel projet à un régime militaire particulièrement brutal et condamné internationalement.

- du fait du soutien économique qu'il constitue à court, moyen et long terme, à une junta qui était exsangue financièrement, et dont la majorité des dépenses est consacrée aux achats d'armements. - du fait des apparents accords d'ordre militaire qui existent entre TOTAL (et ses consultants en sécurité) et l'armée birmane pour

combattre les groupes ethniques rebelles.

* Les violations de droits de l'Homme liées au chantier sont avérées : déplacements forcés de population, travail forcé, torture, viols, extorsions financières... L'essentiel de ces violations est commis par les membres de l'armée birmane, le *Tatmadaw*, chargée de garantir la sécurité du chantier. S'il est peu probable que TOTAL ait recours directement au travail forcé, il est clair néanmoins qu'il le tolère, et en tire des bénéfices. Le chantier est la cause, à tout le moins médiate, de violations massives de droits de l'Homme.

RAPPEL HISTORIQUE

Ancienne colonie britannique, la Birmanie a gagné son indépendance en 1948. En 1962, le coup d'Etat militaire dirigé par le Général Ne Win prend le contrôle de la jeune démocratie, et met en place une dictature militaire sous la férule du seul parti autorisé, le BSPP, pour presque trente ans. En 1988, des manifestations populaires pro-démocratiques dérèglent la machine bien huilée du BSPP, culminant le 8 août 1988 avec une grève massivement suivie : le gouvernement militaire répond par une répression féroce, faisant autour de 5.000 morts dans l'ensemble du pays, déclare un nouveau régime, le SLORC (Conseil d'Etat pour la Restauration du Droit et de l'Ordre), impose la loi martiale et change le nom du pays en Myanmar. Après le massacre, les chefs de file du mouvement démocratique, dont Aung San Suu Kyi, fille du héros de l'indépendance Aung San, créent la Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD). Aung San Suu Kyi est la secrétaire générale de la NLD depuis sa fondation. Lors des élections législatives organisées par le SLORC en 1990, et en dépit de sévères restrictions imposées aux libertés politiques, aux libertés d'association et d'expression, la NLD remporte plus de 80% des sièges, résultat reconnu par la communauté internationale. La réaction du SLORC ne se fait pas attendre et aussitôt nombre de personnalités élues sont arrêtées. Le parti victorieux se trouve dans l'impossibilité de former un gouvernement, tâche que les dirigeants de la NLD confient à certains de leurs représentants qui rejoignent les zones contrôlées par les groupes d'opposition ethniques, le long de la frontière thaïe. Ce sont ces représentants qui établissent le NCGUB (National Coalition Government of the Union of Burma), dont le premier ministre, M. Sein Win, est actuellement réfugié aux Etats-Unis. De juillet 1989 à juillet 1995, Aung San Suu Kyi est maintenue en résidence surveillée - elle recevra en 1991 le Prix Nobel de la Paix. Ruiné, exsangue financièrement et économiquement, le gouvernement se décide en 1989 à ouvrir le pays aux investisseurs étrangers, tout en se refusant toujours à tout dialogue avec la NLD. Aujourd'hui Aung San Suu Kyi subit toujours des restrictions de sa liberté de mouvement, de nombreux membres de la NLD ont été arrêtés, certains sont décédés dans des circonstances suspectes. Loin d'évoluer vers une phase de transition, la Birmanie est aujourd'hui en proie à la terreur et au totalitarisme.

C'est dans ce contexte que plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL, ont commencé à investir en Birmanie.

I - DESCRIPTIF DU PROJET

A. Chiffres

Les groupes pétroliers TOTAL (France) et UNOCAL Corp. (Etats-Unis) sont les partenaires de la compagnie pétrolière birmane MOGE (Myanma Oil and Gas Enterprise) dans une joint-venture ayant pour but l'exploitation du gisement gazier de Yadana (blocs M5 et M6), considéré comme un champ géant du fait de ses réserves estimées à près de 140 milliards de m³ [Brochure TOTAL, Le projet Yadana, juillet 1996.]. La MOGE est intégralement contrôlée par le SLORC, ce qui fait de celui-ci un partenaire à part entière du groupe TOTAL et d'UNOCAL.

Par l'intermédiaire de la PTT-EP, la Thaïlande s'est engagée aux termes d'un contrat de vente signé en février 1995 à importer du gaz naturel pour l'alimentation de ses centrales électriques, et ce pendant une durée de trente années.

Le projet, évalué à 1,2 milliards de dollars, constitue le premier investissement en

Birmanie et représente à lui seul plus d'un tiers des investissements étrangers. Une fois le chantier achevé (plates-formes, gazoduc, forage...) vers la mi-1998 selon les prévisions, les ventes de gaz à la Thaïlande (525 millions de pieds cubes/jour, soit 5,4 milliards de m³/an [TOTAL, Rapport Annuel , 1995, p. 16.]) devraient procurer à l'Etat birman un revenu annuel estimé entre 200 et 500 millions de dollars, soit l'équivalent de la moitié des gains tirés en 1994-95 des exportations de biens [Courrier économique et financier - Asie Pacifique , n°12, 09.01.1995, Libération, 26.05.1995, The Economist , 13.07.1996, Far Eastern Economic Review, 15.08.1996.] .

L'entreprise débute en juillet 1992, lorsque la société TOTAL se lie par contrat à la MOGE en vue "de l'appréciation, du développement et de la production" [TOTAL, Présentation du projet gazier de Yadana, 22.07.1996.] de gaz sur le champ de Yadana situé dans la mer d'Andaman, Golfe de Martaban, à 70 km de la côte méridionale birmane. Au début 1993, UNOCAL s'associe à TOTAL, en acquérant 47,5% des parts, réduites finalement à 28,26% lors de l'entrée de la PTT-EP, et de la MOGE - donc du SLORC - dans le consortium à hauteur de 15% des parts. Le contrat de vente passé avec la MOGE en février 1995 prévoit que le gaz naturel produit à Yadana alimentera la Birmanie à raison de 125 millions de pieds cubes/jour. La part des investissements de la PTT-EP s'élève à 210 millions de dollars, soit 25,5% du total. La société TOTAL a quant à elle déjà investi 700 millions de dollars, ou 31,24% des investissements globaux, ce qui fait d'elle le principal partenaire.

Récapitulatif

TOTAL 31,24%

UNOCAL 28,26%

PTT-EP 25,5%

MOGE 15%

Production totale 650 millions de pieds cubes/jour

Importation par la PTT-EP 525 millions de pieds cubes/jour

Marché birman 125 millions de pieds cubes/jour

Notons que le gisement gazier de Yadana est connu depuis le début des années 1980, et que la PTT-EP s'y intéresse depuis lors. En 1991, elle avait déposé une demande de prêt auprès de la Banque Mondiale pour procéder à des études de faisabilité sur le gisement, demande qui fut rejetée au motif que la Banque Mondiale "comme toutes les autres organisations internationales, ne reconnaît pas le régime actuel à Rangoon. Nous ne considérons pas non plus favorablement les demandes de prêt qui viendraient à être déposées par d'autres pour le compte de ce régime" [Cf. Investor Responsibility Research Center, Unocal Corporate Activity in Burma, avril 1994, p. 7.] .

B. Déroulement des travaux

Ils se divisent en plusieurs grandes étapes [TOTAL, Présentation du projet gazier de Yadana, 22.07.1996.] :

1. Reconnaissance du terrain et repérages en vue d'établir le tracé du futur gazoduc : mars à mai 1995, octobre 1995 à mai 1996 (saison sèche). Le tracé a été défini à partir d'images satellite.

2. Déblaiement des sites traversés

3. Travaux de génie civil : piste d'aéroport, hélicoptère (Ka Daik, Ohnbinkwin, Migyaunglaung), débarcadères (Ka Daik et Pyin Gyi, dans le bassin de la Heinze), voie d'accès, quartier général de TOTAL (Ohnbinkwin), ponts sur les rivières Heinze et Tavoy (saison sèche 1995-96).

4. Construction d'une piste de service parallèle au gazoduc, qui servira à la pose et à l'entretien du futur gazoduc. La construction a commencé à l'Ouest entre Hpaungdaw et Migyaunglaung en direction de Migyaunglaung, selon le témoignage du Karen Human Rights Group [KHRG, n° 96-21, mai 1996.] .

5. Pose du gazoduc on-shore, prévue pour 1996-1997 pendant la saison sèche, d'octobre à mai.

6. Installation des plates-formes off-shore de mi-1997 à début 98.

7. Pose du gazoduc en mer, de mi- à fin 1997.

La longueur totale du gazoduc sera de plus de 700 km, dont 409 en territoire birman - 346 km de parcours sous-marin et 63 de parcours terrestre - et 260 en territoire thaï (partie qui relève de la responsabilité de la PTT-EP).

Le projet sera opérationnel vers la mi-1998.

C. Tracé du gazoduc et protection du chantier

Seul le dernier tronçon du gazoduc sera terrestre et traversera en Birmanie la région du Tenasserim jusqu'à la frontière thaïe. Dans cette région rurale et ethniquement variée, les villages sont éparpillés dans la forêt humide. Karens, Mòns et autres groupes d'opposition y entretiennent une présence active. Bien que les Mòns aient signé un accord de cessez-le-feu avec le SLORC en juin 1995, le SLORC ne contrôle pas l'ensemble du secteur, toujours en proie aux affrontements armés. Le SLORC et les investisseurs étrangers en général s'accordent à dire que la pacification de la Birmanie est une condition nécessaire aux contrats d'investissement. Ainsi, selon une clause du contrat de partage de production, le SLORC est tenu de garantir la sécurité du chantier et celle des employés de TOTAL (cf. *infra.*, p. 24 sq.). Le SLORC a donc envoyé dans la région plusieurs bataillons d'infanterie légère (de douze à quinze selon les sources), soit autour de 10.000 hommes. Quatre de ces bataillons sont exclusivement affectés à la protection du quartier général de TOTAL et à la surveillance du tracé du futur gazoduc, dont le chantier s'étend sur une bande de 63 km de long sur environ 300 m de large. L'accès aux environs immédiats du tracé est interdit à la population locale [*Idem.*] . La ville de Ye est fréquemment soumise au couvre-feu et une partie de la commune de Ye Byu serait sous le coup de la loi martiale [KHRG, n° 96-20, mai 1996.] . TOTAL a établi son quartier général, véritable camp retranché, à Ohnbinkwin. Le camp, placé sous la garde des soldats birmanes, est entouré de trois barrages de barbelés et équipé de tranchées et de bunkers [KHRG, n° 96-21, mai 1996 - confirmé par J.-C. Ragot, de TOTAL, dans une interview au Far Eastern Economic Review , 15.08.1996.] . TOTAL a fait appel à des «consultants en sécurité» pour renforcer la protection du camp (cf. *infra.*, p. 20). Les employés de TOTAL se déplacent toujours sous escorte militaire.

Villages traversés :

Le gazoduc longera les vallées de la Tavoy et de la Zin Ba, avant de rejoindre la frontière thaï-birmane à Ban-I-Taung. Les villages situés à proximité immédiate du gazoduc et où TOTAL a établi des comités de communication sont :

Daminseik
Hpaungdaw
Zadi
Kaunghmu
Tchechaung
Ohnbinkwin
Kanbaur
Migyaungaing
Pyin Gyi
Ein Da Ya Za
Migyaunglaung

Kaleinaung

Zin Ba

D. Mode d'embauche

TOTAL prévoit d'embaucher à la fin 1996 "20 expatriés et 150 employés locaux, dont 80 stagiaires. A ces chiffres s'ajouteront les personnels recrutés par les sous-traitants pour bâtir les installations (environ 600 personnes durant la saison sèche 1995-96)" [Brochure TOTAL, Le projet Yadana, juillet 1996.] (pistes d'aviation, installations portuaires, ponts, etc...). TOTAL emploie donc directement des travailleurs birmans, payés de 200 à 300 kyats par jour, soit un salaire supérieur aux tarifs pratiqués localement - la moyenne à l'échelle nationale s'établissant autour de 60 kyats (\$0,54 environ). Selon TOTAL, la pose du gazoduc nécessitera en octobre 1996 l'embauche d'au moins 1.500 personnes ; 800 ont déjà posé leur candidature [Entretien FIDH, 24.09.1996.] . TOTAL a établi un mode de recrutement au moyen de quotas par village, où ont été constitués des «comités de recrutement». Ces comités sont chargés de la sélection des candidats, système qui permet selon TOTAL de neutraliser les effets divers de «copinage du SLORC et de pressions des groupes ethniques» [Idem.] . Toutefois, d'après le KHRG et d'autres sources, TOTAL aurait confié la plus grande part de la responsabilité du recrutement à une filiale de la MOGE, la *Myint Association* - du coup, préférence serait donnée aux membres de l'USDA ("syndicat" affilié au SLORC) et leur famille - on reste perplexe quant au degré de neutralisation du "copinage du SLORC" [TOTAL nie que seuls les membres de l'USDA soient employés ; cf. par ex. lettre de J. Daniel à A. Johannsen, directeur du Danish Burma Committee , 19.07.1996. Pourtant, il est fait état d'un document fourni par TOTAL aux membres du Congrès américain en visite sur le site du chantier, qui mentionnerait des villageois "embauchés par l'armée". Cf. G. Fairclough, "Troubled Waters", Far Eastern Economic Review, 15.08.1996.] . Il y aurait également de nombreux cas de corruption des membres des comités [KHRG, n° 95-27, août 1995, n° 96-21, mai 1996 et interviews de réfugiés à la frontière thaïe. Cf. aussi KNU, Report the Facts..., 1996.] , de multiples pots-de-vin devant être payés aux représentants locaux du SLORC à chaque étape de la sélection à l'emploi ("achat" de la candidature, du test médical...) [Cf. aussi Mon Information Service Bangkok, French TOTAL Co's and American UNOCAL Corp.'s disastrous gas Pipeline Project in Burma's Gulf of Martaban, mai 1996.] .

En outre, alors que TOTAL indique n'employer que des volontaires de plus de 18 ans [Entretien FIDH, 24.09.1996.] , plusieurs témoignages fiables et concordants indiquent que plusieurs mineurs auraient été embauchés.

Ces informations laissent planer un sérieux doute sur la rigueur affichée par TOTAL dans son mode d'embauche. En dépit des précautions prises, le mode de recrutement n'observe pas les principes d'indépendance et de neutralité que TOTAL déclare vouloir appliquer.

On ne peut dès lors que mettre en doute les affirmations de J.-M. Beuque, responsable des opérations de TOTAL en Extrême-Orient lorsqu'il indiquait en 1995 que «nous contrôlerons [la pose du gazoduc et les travaux qui y sont liés] *de façon très stricte*» [Interview du Sunday Post, Sunday Perspective , avril 1995. Nous soulignons.] .

II - LE SOUTIEN A LA JUNTE

Le projet gazier de Yadana est critiquable pour le soutien qu'il apporte à la junte birmane à plusieurs égards :

- sur le plan moral et politique, par la caution implicite apportée à une dictature militaire illégale et illégitime, qui compte parmi les régimes les plus brutaux au monde.

- sur le plan économique, par le soutien à ce régime grâce à un apport en devises, et une garantie de revenus futurs qui lui permet de gager des emprunts à moyen et long terme - moyens financiers qui, loin de bénéficier à la population, servent essentiellement à renforcer le pouvoir militaire, en particulier par l'achat d'armements.

- sur le plan militaire et logistique, de par le soutien direct à l'armée dans les régions de combat avec les groupes ethniques armés.

- sur le plan des droits de l'Homme, de par les violations massives des droits de l'Homme que le projet lui-même occasionne.

A. De fait, un acte de soutien moral et politique

La junte militaire au pouvoir en Birmanie, le SLORC, fait partie des régimes les plus dictatoriaux au monde, et son bilan en matière de droits de l'Homme est reconnu comme étant particulièrement terrifiant - en tout état de cause, suffisamment grave pour avoir appelé

- la nomination par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU d'un Rapporteur spécial depuis 1993 (ayant lui-même succédé à un expert nommé sur la Birmanie).

- une résolution à son encontre par l'Assemblée Générale de l'ONU *chaque année* depuis 1991, 8 condamnations par la Commission des Droits de l'Homme, et plusieurs par la Sous-Commission.

- sa condamnation *chaque année depuis 1964* par l'Organisation Internationale du Travail pour l'usage systématique de travail forcé, condamnation encore renouvelée lors de la 83e Conférence Internationale du Travail en juin 1996. Une procédure de plainte a en outre été entamée à l'encontre de la Birmanie au motif que le travail forcé est utilisé "de façon systématique et à échelle grandissante dans un nombre croissant de régions" [Source : Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, Conférence Internationale du Travail, 83e session, Genève, juin 1996.] .

- l'interdiction d'entrée sur le sol américain à tous ceux qui "formulent, appliquent ou bénéficient de politiques empêchant la transition vers la démocratie en Birmanie, ainsi que leur famille proche", prononcée par le président Bill Clinton le 3 octobre 1996.

- sa condamnation par les grandes organisations internationales de défense de droits de l'Homme [Cf. par ex. Article XIX, Beyond the Law, août 1996, Amnesty International, Myanmar - Human Rights Violations against ethnic Minorities, août 1996 et No Law at all - Human Rights under military Rule, oct. 1992 et Myanmar : Human Rights still denied, nov. 1994, Human Rights Watch, Entrenchment or Reform ? , juillet 1995, International League for Human Rights, In Brief - The human Rights Situation in Burma, fév. 1994, International Commission of Jurists, The Burmese Way : To where? , dec. 1991.] .

Dans ce contexte, investir en Birmanie (et en particulier sous la forme d'une joint-venture avec une entreprise entièrement contrôlée par le SLORC) revient à accomplir un acte moral et politique de solidarité avec le SLORC, un acte de *complicité* : en signant un contrat avec la junte, TOTAL accepte de fermer les yeux sur des violations massives, systématiques et avérées des droits de l'Homme, et donc de s'en faire de fait complice. Le fait que la notion de complicité soit appréhendée par le droit pénal n'est pas un hasard : être complice du crime - même sous la forme de la passivité -, c'est (dans le meilleur des cas) ne pas l'avoir empêché, c'est donc y avoir participé en le laissant faire. C'est pourquoi, à une plus grande échelle, il y a une évidente fallacie dans l'argument qui prétend dissocier économie et politique, et selon lequel entrer en affaires avec une dictature n'est pas affaire de politique. Lorsque dans une dictature des individus sont privés de liberté, forcés de travailler, torturés, le simple fait pour un étranger de s'y installer avec comme objectif son intérêt particulier constitue un acte moral et politique de solidarité avec le régime qui le dirige, et d'acceptation tacite de l'inhumanité qui s'y joue. Il est des gestes apparemment anodins qui sont lourds de portée morale, et il est des gestes économiques lourds de portée politique : posséder un pouvoir économique revient aujourd'hui à disposer d'un pouvoir politique, qu'on le veuille ou non. L'argument de Daniel Valot selon lequel "notre rôle n'est pas de faire de la politique ou de la morale" [Entretien avec la FIDH, 24.09.1996.] est par conséquent inacceptable en ce que l'investissement économique du projet de TOTAL est *déjà*, au vu du régime en place en Birmanie, un acte moral et politique, combien même ses dirigeants s'en défendent.

Ajouter, comme le fait Joseph Daniel, directeur des relations institutionnelles du groupe, que "TOTAL est présent dans 80 pays, dont tous ne sont pas forcément des modèles de démocratie" ["Un chantier à haut risque pour TOTAL en Birmanie", Libération, 03.09.1996.], n'est pas suffisant : outre qu'investir dans plusieurs dictatures ne justifie aucunement investir dans une seule d'entre elles, de plus, de l'aveu de tous les observateurs extérieurs, la Birmanie constitue une exception, en ce que les violations des droits de l'Homme et la férocité de la répression y prennent une telle ampleur que le seuil du tolérable est manifestement dépassé. Le Professeur Tom Donaldson, auteur de *Ethics of International Business*, écrit ainsi, au sujet des investissements dans les pays dictatoriaux, que :

"En fait, nous sommes prêts dans une large mesure à tolérer une attitude immorale de la part d'une personne, ou d'une nation, avec laquelle nous entretenons des relations commerciales ; mais lorsque ce dérobement à toute éthique atteint un seuil dramatique, la plupart vous diront que les relations commerciales elles-mêmes deviennent impossibles (...). Je ne crois pas que la Chine ait atteint ce stade, *mais s'il existe un pays dont on pourrait dire qu'il dépasse ce seuil, ce serait la Birmanie*" [Cité par G. Millman, "Troubling Projects", Infrastructure Finance, fév./mars 1996. Nous soulignons.] .

La plupart des chercheurs sont d'accord pour placer comme barre à l'investissement la collaboration au moins passive avec des régimes qui se rendent coupables de violations massives des droits de l'Homme, ce qui est le cas de la Birmanie. Richard DeGeorge, directeur du Centre International d'Ethiques des Affaires à l'Université du Kansas, écrit ainsi :

"L'une des lignes directrices que je mettrais en avant est qu'une entreprise ne devrait pas sciemment coopérer avec un sous-traitant, un gouvernement, ou toute autre entreprise, dont on sait qu'il ou elle recourt à l'esclavage, au travail forcé, ou au travail des enfants (...). Si l'on sait que de telles pratiques ont lieu, l'entreprise en est également responsable" [Idem.] .

L'archevêque Desmond Tutu, Prix Nobel de la Paix 1984, a condamné à plusieurs reprises la politique dite de "l'engagement constructif" en Birmanie, qui renforce et légitime la junte plutôt que de l'obliger à respecter ses engagements internationaux :

"Il est temps aujourd'hui d'admettre que la politique de l'engagement constructif avec le SLORC est un échec (...). La pression internationale *peut* faire changer les choses. Ce fut des sanctions dures qui amenèrent finalement (...) l'aube d'une ère nouvelle dans mon pays. C'est là le langage qu'il convient de parler avec les tyrans, car c'est là, hélas, le seul qu'ils comprennent" ["Burma as South Africa", in Far Eastern Economic Review, 16.09.1993.] .

La spécificité birmane est telle - et tellement indéfendable - qu'il commence à émerger un consensus dans la communauté économique internationale pour restreindre le commerce et les investissements avec la Birmanie :

- La Birmanie est sous le coup de sanctions économiques depuis 1989, par le FMI et la Banque Mondiale.
- La Commission Européenne a ouvert une enquête sur le travail forcé en Birmanie, en vue d'un retrait temporaire du bénéfice du Système Généralisé des Préférences (GSP), qui accorde un statut commercial préférentiel aux pays en voie de développement.
- Le Danemark a demandé à l'Union Européenne d'envisager d'appliquer des sanctions économiques à l'égard de la Birmanie [The Economist , 13.07.1996.] . Dans sa résolution du 20 juin 1996, le Parlement Européen appelle les pays européens et asiatiques à employer toutes les mesures pour isoler le SLORC politiquement et économiquement et pour soutenir les forces démocratiques.
- La Commission des relations économiques extérieures du Parlement Européen a suggéré l'idée d'élaborer un "code de conduite" à l'usage des multinationales européennes, code qui pourrait comporter un "label anti-travail forcé". La Commission

Européenne ne paraît pas opposée à cette idée [Source : Report on the Communication from the Commission on the Inclusion of Respect for democratic Principles and human Rights in Agreements between the Community and third Countries, A4-0212/96.] .

- Suite à une proposition des sénateurs américains W. Cohen et D. Feinstein, une loi, adoptée par le Congrès en juillet, a été votée par le président américain le 30 septembre 1996 qui interdirait tout nouvel investissement en Birmanie si "le gouvernement de Birmanie cause du tort à Daw Aung San Suu Kyi, l'arrête à nouveau pour des motifs politiques, ou commet des actes de répression massive ou de violence à l'encontre de l'opposition démocratique" [International Herald Tribune, 07.10.1996.] .

- Le Secrétaire au Commerce américain, Mickey Kantor s'est prononcé en juin 1996 en faveur de sanctions économiques à l'encontre du SLORC : "Il existe des cas où les sanctions économiques, appliquées de façon appropriée (...) peuvent être très utiles (...). Je suis favorable à des sanctions efficaces [contre le SLORC]" [Reuters, 28.06.1996.] .

- Plusieurs villes américaines ont adopté des règlements interdisant tout achat par la ville de biens et de services offerts par des compagnies investissant en Birmanie. Parmi ces villes : San Francisco, Berkeley, Santa Monica, Oakland, Ann Arbor, Madison. Une législation similaire a été votée par l'Etat du Massachusetts.

- Plusieurs multinationales ont déjà fait le choix de partir : Levi-Strauss qui indiquait qu'il devenait impossible de commercer avec la Birmanie "sans soutenir directement le gouvernement militaire et sa politique systématique de violations des droits de l'Homme" [G. Millman, "Troubling Projects", Infrastructure Finance, fév./mars 1996.] , Liz Clairborne, Eddie Bauer, Macy & co., plus récemment Heineken et Carlsberg en juin et juillet 1996, et Apple en octobre 1996. En 1994, G. Soros avait retiré toutes ses parts de Peregrine Investments du fait de l'investissement de Peregrine en Birmanie.

- En juillet 1996, la compagnie d'assurance-vie danoise *Kommunernes Pensionforsikring*, KP, a vendu son portefeuille d'actions du groupe TOTAL, pour environ 10,5 millions de dollars, "en prévision d'un boycott international possible de TOTAL en raison de son engagement en Birmanie" [Déclaration de N. Hougaard, directeur des investissements de KP, le 18.07.1996.] .

- Deux plaintes ont été déposées contre UNOCAL - la seconde visant également TOTAL - aux Etats-Unis les 3 septembre et 3 octobre 1996. La première par le NCGUB et le FTUB, la seconde par des plaignants birmans [Pour la première, cf. NCGUB and FTUB v. UNOCAL, Inc, Complaint for equitable Relief and Damages, le 03.09.1996 ; pour la seconde, cf. communiqué de presse du Center for Constitutional Rights, Law Offices of Hadsell & Stormer, Paul Hoffmann, ERI (avocats des plaignants), le 03.10.1996.] .

B. Indifférence à la société civile et ses représentants légitimes - l'intérêt de TOTAL au maintien de la junte.

TOTAL prétend ainsi dissocier économie et politique, ce qui apparaît manifestement illusoire dans le cas de la Birmanie - la plainte déposée le 3 octobre 1996 contre TOTAL par des plaignants birmans en témoigne. Indifférence qui est d'autant plus difficile à défendre que l'opposition démocratique et les groupes ethniques concernés [Puisque le gazoduc traversera des zones Karens et Mòns.] par le projet se sont publiquement et à plusieurs reprises exprimés *contre* celui-ci :

Aung San Suu Kyi, leader de la NLD :

"Les investisseurs ne devraient pas s'implanter car tout l'argent va à une élite. Je tiens à mentionner la firme française TOTAL *qui est devenue le plus fort soutien du système militaire birman*. Ce n'est pas le moment d'investir ici" [Entretien accordé au Monde , daté 21-

22.07.1996. Nous soulignons.] .

**National Coalition Government of the Union of Burma (NCGUB),
gouvernement en exil :**

"Le NCGUB a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation au sujet du partenariat d'UNOCAL et de TOTAL avec la junte militaire birmane connue sous le nom du SLORC (...). Dans les circonstances actuelles, le NCGUB affirme que les sanctions économiques sont un instrument vital pour forcer le SLORC à s'asseoir à la table des négociations" [Lettre ouverte, 22.05.1995.] .

**National Council of the Union of Burma (NCUB), coalition de
députés et de représentants de divers groupes d'opposition :**

"Nous réitérons notre appel à la communauté internationale et aux multinationales d'attendre pour investir en Birmanie jusqu'à la formation d'un gouvernement démocratique qui puisse accorder à tous les Birmans les droits, protections et bénéfices qui leur sont dûs" [Lettre ouverte, 14.05.1996.] .

Karen National Union (KNU), mouvement des rebelles Karens :

"Le KNU et la section Mergui-Tavoy du KNU soulignent qu'ils ne s'opposent pas au gazoduc en tant que tel, mais s'opposent à tout contrat commercial qui renforce le pouvoir illégal du SLORC, alimentant ainsi la guerre civile. Lorsque les conditions d'une résolution pacifique des problèmes du pays seront établies, le KNU sera prêt à accueillir et à coopérer avec tout projet commercial visant à améliorer les conditions de vie des Karens, projet qui ne viole pas les normes internationalement reconnues de droits de l'Homme ou qui ne cause pas d'effet nuisible sur l'environnement" [Cité par Total Denial, p. 4.] .

The New Mon State Party, mouvement des rebelles Môn :

"Le New Mon State Party (...) a décidé de déposer une plainte à l'encontre d'UNOCAL (...) du fait des dégâts causés sur l'environnement par les activités du SLORC (...) dans les zones Môn, Karen, et Tavoyanne relativement à la construction du gazoduc lié aux gisements gaziers off-shore" [Lettre à M. Codon, avocat d'UNOCAL.] .

Le projet du gazoduc se fait donc contre l'avis des représentants démocratiquement élus par la population, et celui des populations indigènes concernées. A quoi il faut ajouter que tout laisse à croire que le contrat avec TOTAL inclut une clause prohibant tout contact entre l'entreprise et les groupes nationaux s'opposant à la junte. Un parlementaire américain proche d'UNOCAL a en effet confirmé que les partenaires du projet sont interdits de communication avec les habitants de la région du gazoduc s'opposant au projet. Il a déclaré le 21 avril 1995 que les compagnies pétrolières étrangères ne sont pas autorisées à établir quelque contact que ce soit avec des groupes ethniques armés ou des dissidents politiques, sous peine de l'annulation du contrat et d'une saisie du capital par le SLORC [Voir également. Y. Lertcharoenchok, "Exploitation through forced labor", in The Nation, 14.10.1995.] . Ce type de clause est par ailleurs ordinaire dans les contrats du SLORC avec des firmes étrangères [Cf. par exemple le contrat avec Yukong Ltd pour l'exploitation d'un autre gisement pétrolier en Birmanie, et la clause 25.2 (section 25) du contrat : "The contract shall be terminated in its entirety by MOGE if it is proved that the CONTRACTOR is involved in any manner whatsoever with political activities detrimental to the Government of the Union of Myanmar ". (Nous soulignons). Cité par Total Denial , p. 7.] . De fait, TOTAL a refusé de rencontrer tous les représentants des groupes ethniques qui l'ont sollicité, tout comme cette compagnie a systématiquement refusé les invitations à visiter les camps des réfugiés, forcés de quitter la région du gazoduc [Lettres du KNU, du président du NMSP.] .

Il devient par conséquent difficile de prétendre avec TOTAL soutenir et renforcer la société civile par le projet [Rappelons que 80% du gaz produit sera vendu à la Thaïlande, et ne bénéficiera donc que marginalement à la population de la Birmanie.] , et prétendre ne pas prendre parti entre "deux factions politiques" [Entretien FIDH,

24.09.1996.] . *De fait*, TOTAL a pris parti :

En effet, l'argument de TOTAL consiste à soutenir que le gazoduc ne générera des revenus nets pour le gouvernement birman qu'à dater de 2001, et que l'on ne sait pas "quelle sera alors la couleur du gouvernement. Quand on s'engage dans ce type d'investissement, le bénéficiaire n'est pas forcément celui auquel on pense" [Entretien de M. Valot au Monde, daté 21-22.07.1996.] . TOTAL soutient donc n'avoir aucun intérêt au maintien de la junte au pouvoir. Or, le NCGUB, qui rassemble des parlementaires élus aux élections de 1990, a très clairement indiqué à plusieurs reprises qu'en tant que représentant du peuple birman, il ne reconnaît pas les contrats signés par le SLORC, et donc que tout contrat passé avec la junte ne serait pas reconnu ou honoré dans l'éventualité où un gouvernement civil viendrait au pouvoir : "Ces entreprises ont affaire avec un régime illégal qui ne représente personne en Birmanie hormis un petit nombre de militaires. Le régime n'a nul mandat du peuple pour exploiter ou vendre à l'étranger les ressources naturelles du pays. C'est pourquoi tout accord passé avec ce régime illégal ne sera pas honoré par le peuple birman" [Déclaration du NCGUB, 17.05.1994.] ; "la légalité du contrat (...) est discutable. Un gouvernement civil élu reverra le contrat lorsqu'il viendra au pouvoir" [Déclaration, 22.05.1995.] . Ce qui revient donc à dire donc que TOTAL risque une rupture de contrat si un autre gouvernement vient au pouvoir.

Ajoutons à ce premier risque en cas de changement de régime, un second : depuis 1991, le SLORC a instauré une économie fondée sur le travail forcé ; celui-ci représentait 3,1% du PIB en 1995, soit 27% des dépenses de l'Etat [Foreign Economic Trends Report - Burma, US State Dept, US Embassy, Rangoon, juillet 1996.] , ce qui équivaut à l'utilisation de 800.000 travailleurs forcés par jour. Depuis 1991, 4 millions de personnes au moins ont été soumises au travail forcé ; il est possible de montrer que cette institution massive et systématique du travail forcé a été mise en place pour des raisons politiques plutôt qu'économiques ; en effet : - plus de la moitié des dépenses de l'Etat sont consacrées aux dépenses militaires alors que la Birmanie n'est pas en guerre, pendant que toutes les dépenses sociales ont été réduites à néant,

- les sanctions économiques internationales qui affectent la Birmanie sont liées à la décision politique de ne pas transférer le pouvoir civil élu démocratiquement.

- le travail forcé est utilisé comme moyen de répression et de terreur, dans les villes notamment, et que tous les secteurs de la population y sont soumis (enfants, personnes âgées, femmes enceintes compris), et plus particulièrement depuis 1991.

On peut légitimement soutenir par conséquent, et c'est l'avis de la FIDH, que l'institution par les autorités birmanes du travail forcé relève du crime contre l'humanité tel que défini par le droit international contemporain sur la base, en particulier, du statut du Tribunal de Nuremberg. Il est vraisemblable que dans une Birmanie post-SLORC, une forme de justice sera exigée pour les crimes commis sous la junte (et Aung San Suu Kyi comme les autres représentants élus l'ont déjà évoquée à plusieurs reprises). Si cette exigence de justice prend la forme d'un procès à un Tribunal International, on peut imaginer que des victimes interpellent les investisseurs étrangers, dont TOTAL, voire essayeront de provoquer des poursuites à leur encontre, dans la mesure où les investisseurs tirent bénéfice, de fait, sur le projet Yadana, de l'utilisation de travail forcé qui participe de ce système plus large mis en place dans toute la Birmanie.

Il apparaît donc clairement que non seulement TOTAL ne peut se prévaloir d'un soutien quelconque de la société civile, mais que, de plus, TOTAL et son partenaire UNOCAL ont tout intérêt au *maintien* de la junte au pouvoir, tout changement politique pouvant à tout le moins compromettre le contrat - et le silence d'UNOCAL lors de la libération d'Aung San Suu Kyi en juillet 1995 est en cela lourd de signification. L'argument de TOTAL selon lequel "TOTAL, entreprise industrielle, s'interdit d'avoir des objectifs politiques, et considère qu'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans la vie politique d'un pays en prenant fait et cause pour les uns ou pour les autres" [Lettre aux participants à la campagne d'Agir Ici, 10.10.1996.] est insuffisant, dans la mesure où l'une de ces "factions politiques" est constituée par des représentants élus, qui condamnent unanimement le projet, et l'autre par un régime illégal - qui approuve le projet. Il est donc possible de réfuter d'une part l'affirmation de TOTAL selon laquelle l'investissement ne constitue pas un geste politique, et

d'autre part l'affirmation selon laquelle les critiques du projet proviennent de groupes de pression occidentaux [UNOCAL, The Yadana Project , nov. 1995, p. 19.] .

Rappelons que l'Etat français, *via* la COFACE, a garanti ce contrat pour TOTAL. Notons en outre que, selon les données du SLORC, la France serait le premier pays investisseur en Birmanie, avec plus d'un milliard de dollars entre 1989 et 1995, soit autant que les Etat-Unis, le Japon et Singapour cumulés [Cité par J. Pilger, "A Cry for Freedom", The new Internationalist, juin 1996.] .

C. Un soutien économique

Mais le geste moral et politique n'est encore que le premier pas du soutien apporté par TOTAL au SLORC. Car le projet Yadana, loin de profiter à la société civile, vient en outre directement renflouer les caisses de la junte, et constitue donc un soutien qui n'est plus seulement *politique*, mais aussi *économique* :

- Selon le porte-parole du groupe français, TOTAL a payé 15 millions de dollars dès 1992 pour le seul accès aux données techniques du gisement potentiel.

- TOTAL aurait payé près de 50 millions de dollars de pot-de-vin ("signing bonus") aux autorités birmanes pour s'assurer du contrat, au vu de la compétition avec d'autres compagnies pétrolières telles que Esso, Shell, Nissho Iwai, PTT et UNOCAL [Selon des sources diplomatiques en poste à Rangoon. Cf. Y. Lertcharoenchok, "Exploitation through forced labour" , The Nation, 14.10.95. Le Oil and Gas Journal, cité par Investor Responsibility Research Center, op. cit., p. 6, cite un montant de 46 millions de dollars.] .

- Selon le rapport 1994 aux actionnaires, UNOCAL a versé près de 9 millions de dollars au SLORC.

- Le contrat porte sur plus d'un milliard de dollars, et il est estimé qu'une fois mis en service, le gazoduc rapportera entre 200 et 500 millions de dollars par an au régime, et devrait représenter la première source de devises étrangères du pays. Ce d'autant que si le SLORC, *via* la MOGE, a pris un intérêt de 15% dans le pipe-line, il ne débourse pas pour autant actuellement cette somme en cash, n'en ayant pas les moyens.

- De plus, même si le gazoduc ne générera de revenus directs ("cash-flow net") pour la partie birmane qu'à dater de 2001 ou 2002, tout laisse à croire que le SLORC tire dès à présent des bénéfices financiers du pipe-line, par le biais de prêts gagés sur les revenus à venir. La majorité des achats les plus récents d'armements proviennent de Chine et auraient été financés au moyen de prêts à moyen et long terme [Foreign Economic Trends Report - Burma , US State Dept, US Embassy, Rangoon, juillet 1996, p. 22.] . Or la source assurée de revenus pour le régime à moyen et long terme est précisément le gazoduc.

Plus de la moitié du budget national est consacré aux dépenses militaires [Source : Asian Wall Street Journal, 12.08.1996. Selon les chiffres de la Banque Mondiale, les dépenses militaires équivalaient à 50% des dépenses de l'Etat en 1993-94, et à 45,9% en 1994-95, chiffre aussitôt démenti par les autorités birmanes, qui le placent à 8-10%.] : les économistes leur attribuent le déficit budgétaire chronique de l'Etat birman (11,5% du PIB) et le taux élevé de l'inflation (37%). Les importations de matériel militaire, qui connaissent une progression constante [La junte au pouvoir a cessé de publier les chiffres depuis trois ans.], aggravent la dette extérieure du pays (70% du PNB [Dictionnaire de Géopolitique, Flammarion, 1993, p. 295.]) et sont en partie la cause des arriérés estimés à 1,5 milliards de dollars par la Banque Mondiale, en progression de 83% en trois ans [Financial Times, 06.08.1996.] . Les effectifs de l'armée birmane ont doublé entre 1988 et 1992, pour atteindre près de 300.000 hommes, et les achats d'armement à l'étranger ont dépassé 2 milliards de dollars ; en 1992, le record a été battu pour les dépenses militaires, avec des importations pour plus de 390 millions de dollars [Dara O'Rourke, "Oil in Burma : Fueling Oppression", Multinational Monitor, juin 1994, p. 18, cité par Total Denial, p.6.] . Ces armes proviennent notamment de la Chine (avec qui la Birmanie aurait signé en décembre 1994 un nouveau contrat d'achat d'armement d'un montant de 400 millions de dollars), du Portugal (mortiers et munitions), de la Yougoslavie (vedettes côtières) et

de la Pologne (24 hélicoptères d'occasion [Ces hélicoptères auraient en fait transité successivement par l'Union Soviétique et le Vietnam avant d'être rénovés en Pologne.] avec formation des pilotes). A cet égard, il est remarquable que Lech Walesa, interrogé sur ces ventes d'armes et les ressources du SLORC, aurait répondu que "la Pologne a été payée par l'argent de TOTAL" [Interview citée entre autres par L'Événement du Jeudi, 2-8 juin 1994, Humanité Dimanche, 3-9.03.1994 et Paris 24:00 , 31.05.1994. Selon l'Observatoire Géopolitique de la Drogue, ces paroles seraient attribuables à un diplomate polonais en poste à Bangkok, et non à Lech Walesa lui-même. Ceci dit, lors de l'entretien avec la FIDH le 24.09.1996, M. Daniel a reconnu l'existence de l'interview de M. Walesa, en précisant lui-même le contexte.] , ce qu'auraient confirmé les représentants du SLORC. Interrogés à ce sujet lors d'un entretien, les représentants de TOTAL ont répondu de façon évasive [Entretien FIDH, 24.09.1996.] . Le Portugal aurait également été financé, au moins indirectement, par TOTAL [OGD, Etat des drogues, drogues des Etats, Hachette, coll. Pluriel Intervention, 1994, p. 144.] .

Rappelons que la Birmanie n'étant pas en guerre contre un autre Etat, ces armes ne peuvent donc servir qu'à une répression interne. L'aide économique apportée par TOTAL à la junte va dès lors directement *contre* les intérêts de la société civile, loin d'œuvrer à son bienfait. Simon Billenness, chercheur au *Franklin Research and Development*, entreprise américaine d'investissement, indique ainsi : "UNOCAL et TOTAL sont des partenaires [de ce régime répressif], et ne peuvent donc esquiver la culpabilité" [Cité par G. Millman, "Troubling Projects", Infrastructure Finance, fév./mars 1996.] . Le *Wall Street Journal* lui-même condamne les "pétrodollars pour le SLORC" : "Nous avons soutenu le principe du commerce et des investissements lorsqu'ils renforcent la société civile face aux dictateurs. Mais ces contrats [des compagnies pétrolières], dont l'argent va directement dans les poches du SLORC, ne font qu'élever la mise du pouvoir politique" [Editorial, 10.02.1995. Cf. aussi l'éditorial du Times du 14.02.1995.] .

Il est vrai que TOTAL participe à des projets de développement local dans les 13 villages directement situés sur le tracé du gazoduc : installation de latrines anti-mouches, implantation d'élevages de porcs ou de crevettes, recrutement d'un docteur par village, le tout pour un total de 2 millions de dollars par an [Cf. brochure TOTAL Le projet Yadana , juillet 1996 et entretien FIDH 24.09.1996.] . Pour autant, et considérant plus globalement l'impact général du projet sur la population, la militarisation qu'il entraîne et les violations des droits de l'Homme qu'il occasionne, il est possible d'affirmer que ces retombées locales ne sauraient compenser les effets négatifs du chantier sur la population civile [C'est là également l'avis du NCGUB, et du KHRG.] .

D. Un soutien logistique et militaire

En outre, il apparaît que ce soutien économique se double d'une collaboration *logistique et militaire* directe avec l'armée birmane, le *Tatmadaw*, en particulier sous forme de renseignements d'ordre militaire. Des informations de sources fiables, indépendantes et concordantes font en effet état de l'aide apportée par TOTAL à l'armée birmane dans les zones de rébellion :

- En mars 1995, le colonel Zaw Tun (à la tête du Commandement d'Opérations Tactiques du SLORC dans le Tenasserim) aurait survolé la zone de Ban-I-Taung [Ville frontalière, point de jonction du gazoduc avec la Thaïlande, et proche de plusieurs bases de Karens.] dans un hélicoptère fourni par TOTAL (et piloté par un pilote engagé par TOTAL), lors du déroulement de l'offensive lancée quelque temps auparavant contre les Karens. Ce ne serait pas là une exception, et TOTAL fournirait régulièrement des vols aux commandants de l'armée lors d'offensives contre les groupes rebelles proches du site du pipe-line [Cf. D. Steele, "Charges against the pipeline "too damn many to list"", in The Sunday Post, 07.05.1996, confirmé par d'autres sources.] .

- TOTAL fournirait en outre des images aériennes ou satellite des zones de combat au commandement du *Tatmadaw*.

- A la suite de l'attaque du 8 mars 1995 (cf. *infra.*, p. 28), TOTAL a recruté des "consultants en sécurité" (au moins une dizaine) chargés de protéger tout ou partie du chantier [Entretien FIDH 24.09.1996 et "Un chantier à haut risque pour TOTAL en

Birmanie", Libération, 03.09.1996.] . Selon des informations de source fiable, l'entreprise chargée de la sécurité serait PHL Consultants, dirigée par Philippe Legorgus. PHL Consultants est l'une des entreprises les plus importantes sur le marché français de la sécurité. L'entreprise sous-traitante de TOTAL chargée de poser le gazoduc, une filiale de Spie-Batignolles, aurait quant à elle employé une autre entreprise de sécurité, l'entreprise ABAC, créée à la mi-août 1996 pour l'occasion (puisque la pose du gazoduc doit démarrer aux alentours de la mi-octobre 1996). ABAC serait dirigée par deux anciens de la DGSE (un officier et un sous-officier). Les conditions de recrutement des employés d'ABAC les lieraient à PHL Consultants, puisque les employés d'ABAC doivent être agréés par PHL. Avant de s'adresser à ABAC, le groupe de Spie aurait sollicité une autre entreprise de sécurité, plus ancienne, l'entreprise OGS, dirigée par G. Cheyron du Pavillon et un ancien légionnaire, Jean-Claude François. Pour les besoins du chantier, OGS aurait fait appel, au moins en partie, aux services d'anciens légionnaires [La présence de "mercenaires" sur le chantier aurait donc été plus qu'une simple rumeur. Cf. aussi Intelligence Newsletter, 07.07.1995 et 22.12.1995.] . Selon nos informations, ce groupe n'aurait pas donné satisfaction, ce qui expliquerait le changement d'entreprise.

Selon ces mêmes informations, les consultants en sécurité participeraient à la sécurité d'une grande partie du chantier, voire de sa totalité, et non pas seulement du camp d'Ohnbinkwin. Les consultants collaboreraient de façon étroite avec le commandement des troupes du SLORC chargé de la sécurité, notamment par l'échange de renseignements.

III - LE VIDE JURIDIQUE

TOTAL et UNOCAL ont à plusieurs reprises déclaré se conformer à la législation en vigueur en Birmanie, notamment en matière de droits de l'Homme, droit du travail, droit de l'environnement. Or les institutions en Birmanie sont telles que *soit* la législation est inexistante ou contradictoire, *soit* elle est totalement dénuée de portée du fait de l'absence ou du défaut d'indépendance de toute autorité judiciaire. Il n'y a dès lors pas grand risque de la part des multinationales à promettre de respecter une législation inexistante ou inopérante.

A. Le coup d'Etat et l'absence d'Etat de droit

Le 18 septembre 1988, à la suite des vagues de manifestations populaires, l'armée reprend le contrôle direct du pays [Avis (Annonce) 1/88.] , instaure le Conseil d'Etat pour la Restauration de la Loi et de l'Ordre, le SLORC [Ordre (Order) 1/88.] , composé de 19 membres, suspend la constitution de 1974 et dissout toutes les institutions de l'Etat [Avis 2/88.] . La loi martiale est déclarée, en vue de "maintenir l'ordre public et préserver la sécurité nationale".

Le 15 mai 1992, le Général Khin Nyunt, Premier Secrétaire du SLORC et chef des services de renseignements militaires, expliquait publiquement : "La loi martiale n'est ni plus ni moins la volonté du général qui commande l'armée ; *en fait, la loi martiale signifie l'absence totale de loi*" [Cité par Amnesty International, No Law at all : Human Rights under military Rule, Oct. 1992, p.1.] . Dix jours plus tard, le Général Saw Maung, alors leader du SLORC, confirmait : "La loi martiale signifie la volonté du dirigeant. Il peut faire tout ce qu'il veut" [Ibid ., p. 4.] . Comme il le proclame lui-même dans sa déclaration 1/90, section 19, le SLORC est un gouvernement militaire et exerce les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Durant les deux années qui ont suivi le coup d'Etat, le SLORC a passé une série de décrets restreignant encore davantage les libertés, déjà limitées du temps du BSPP : interdiction des rassemblements de plus de 5 personnes, imposition du couvre-feu, interdiction de toute critique publique de l'armée, passage de l'administration locale sous contrôle militaire... La pratique du SLORC est demeurée fidèle à cette interprétation du droit et à l'arbitraire qui en découle [Sur ces questions, et de façon non exhaustive, cf. NCGUB, Human Rights Yearbook - 1995, mai 1996, Article XIX, Beyond the Law, août 1996, Amnesty International, No Law at all... et Myanmar : Human Rights still denied, nov. 1994, International Commission of Jurists, The Burmese Way : To where ? , dec. 1991, ICFTU, Burma : SLORC's private Slave Camp, juin 1995 , Human Rights Watch, Entrenchment or Reform ? , juillet 1995, International League for Human Rights, In Brief - The human rights situation in Burma, fév. 1994, ainsi que les rapport des Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur la Birmanie.] :

- Le SLORC a refusé de transférer le pouvoir aux représentants démocratiquement élus lors des élections de 1990.
- Les deux constitutions ayant été abrogées *in toto*, il n'existe aucune autorité légale pour restituer le pouvoir au gouvernement civil élu en 1990. L'ONU a caractérisé le droit birman comme "la loi martiale sous la forme d'Ordres du SLORC, appliqués arbitrairement (...), en particulier contre les minorités ethniques" [Cité in US State Dept, Country Reports on human Rights Practices, 1993.] .
- Le régime est en train d'élaborer une nouvelle constitution, tout en reniant ses propres engagements, puisque c'était là la tâche des représentants élus en 1990 - or, seuls 99 des 485 représentants élus ont finalement été autorisés à participer à l'élaboration de la constitution. Le reste des 700 délégués a été choisi par le SLORC [Cf. UN doc E/CN.4/1996/139 (annexe), p. 5-6.] .
- Alors que les deux constitutions de 1947 et 1974 ont été abrogées, nombre de dispositions antérieures à 1988 continuent d'être utilisées par le SLORC comme fondement juridique des mesures de répression, notamment le *Village Act* de 1908 autorisant le travail forcé, le *Unlawful Associations Act* de 1908, le *Public Order Preservation Act* de 1947, le *Emergency Measures Act* de 1950, le *Printers and Publishers Registration Law* de 1962, la Loi sur la Protection de l'Etat de 1975.
- Aung San Suu Kyi a été détenue en vertu de la Loi sur la Protection de l'Etat de 1975, amendée en 1991 afin d'élever à cinq ans la détention administrative pour les individus "mettant en danger la paix de la majorité des citoyens, ou la sécurité et la souveraineté de l'Etat". Cette loi a permis de maintenir Aung San Suu Kyi en résidence surveillée sans procès ni mise en accusation jusqu'à sa libération en juillet 1995.
- Les violations des droits de l'Homme en Birmanie sont massives et d'une ampleur rarement rencontrée : exécutions sommaires, disparitions, torture, détentions arbitraires, travail forcé, déplacements de population, absence de liberté d'expression, absence d'indépendance du judiciaire, absence de procès publics et équitables, atteinte à la vie privée, discrimination raciale et religieuse, violations de droits de l'Homme dans les conflits intérieurs...

B. Les obligations de la Birmanie en vertu du droit international

La Birmanie a ratifié :

- la Convention relative à l'esclavage et le Protocole amendant la Convention contre l'esclavage.
- la Convention sur le travail forcé n°29.
- la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.
- la Convention relative aux droits de l'enfant.
- les Conventions de Genève sur la protection des populations civiles en cas de conflit armé national ou international (sans toutefois adhérer aux Protocoles additionnels de 1977, qui sont applicables aux conflits armés internes).

Elle a signé, sans cependant ratifier :

- la Convention sur les droits politiques de la femme.
- la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

La Birmanie est en outre soumise aux principes du droit coutumier international relatif

aux droits de l'Homme, affirmés en particulier dans

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

- le Pacte International relatif aux droits civils et politiques.

- la Convention sur le travail forcé n°105 prohibant notamment le travail forcé aux fins de développement.

La Birmanie a été condamnée chaque année depuis 1964 par l'Organisation Internationale du Travail pour les violations de la Convention n°29 sur le travail forcé, dont les autorités se rendent responsables.

IV - LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME LIEES AU GAZODUC

Les violations des droits de l'Homme se sont accrues de façon notable dans la région du gazoduc depuis la mise en œuvre du projet et l'aménagement de la zone, contrairement aux déclarations officielles des responsables de TOTAL et d'UNOCAL. De nombreuses enquêtes par des organisations nationales et internationales de droits de l'Homme établissent le lien entre la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans la région et les activités liées au gisement gazier. En 1994, le représentant du HCR en Thaïlande, M. Von Arnim, indiquait qu'"il est vraisemblable que le travail forcé sera utilisé sur le pipe-line". Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la Birmanie, Yozo Yokota, a, dans son rapport de 1995, mis l'accent sur le lien entre violations de droits de l'Homme et les investissements étrangers : "Les travaux forcés, les déplacements forcés, les exécutions sommaires, les coups, les viols et les expropriations sans indemnités perpétrés par le SLORC sont plus fréquents dans les zones frontalières où son armée est engagée dans des opérations militaires ou *dans des projets de développement régional*" [Y. Yokota, Situation des droits de l'homme au Myanmar, E/CN.4/1995/6. Nous soulignons. (M. Yokota a été remplacé en juin 1996 par M. Lallah).] . De même, en mars 1995, le chargé de mission sur la Birmanie au sein du Département d'Etat américain, John Lyle, a reconnu que "des témoignages récurrents, et indiscutablement exacts, sur les violations des droits de l'Homme" proviennent de la région du gazoduc [Cité in "UNOCAL condemns Burma army violence to defend gas pipeline", Bangkok Post, 29.03.1995.] . Il devient donc difficile d'argumenter, comme le fait TOTAL, que les allégations de violations des droits de l'Homme causées par le chantier sont le fait d'opposants (étudiants, groupes ethniques rebelles...) qui ont un intérêt politique à attaquer TOTAL et la junte, et qui se servent donc de la propagande pour "continuer la lutte contre le SLORC par d'autres moyens" [Entretien FIDH, 24.09.1996 et entretien avec Amnesty International, 13.05.1996.] .

Plus précisément, outre les sources locales d'information, des représentants de plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme, tout comme des journalistes, ont pu interviewer les réfugiés arrivés dans les camps en Thaïlande depuis le début des opérations liées au projet Yadana ; les interviews confirment que les violences et exactions à l'encontre de la population civile ont atteint de nouveaux sommets depuis le début de ces opérations, et que ces exactions sont le plus souvent la cause de leur départ [Interviews menées par Earth Rights International et Southeast Asian Information Network, citées in Total Denial, p. 22 sq., par KHRG, et par d'autres sources.] .

Rappelons que, étant donnée la loi martiale en vigueur en Birmanie, il n'y a pas de recours légal pour les victimes de violations, et que les observateurs indépendants ne sont pas autorisés à entrer en Birmanie ou sur les sites du chantier.

Les violations massives des droits de l'Homme liées au chantier de TOTAL et qui ont pu être vérifiées dans le cadre du présent rapport peuvent être classées en deux catégories :

- L'accord passé avec le SLORC oblige celui-ci à garantir la sécurité des zones traversées par le gazoduc, mais qui sont ethniquement diverses et en proie à des mouvements de rébellion. La sécurité de la région passe donc par une militarisation à outrance, qui se traduit par : - des déplacements de population

- du travail forcé (construction de camps militaires, de routes pour y accéder...)
- d'autres violations des droits de l'Homme (violations du droit à la vie, tortures, etc...),
- une pacification ethnique (donc des offensives contre les rebelles, des représailles contre les populations civiles, etc...).

Cette clause de sécurité est la cause majeure des violations des droits de l'Homme contre la population civile locale.

- Le projet de gazoduc lui-même a nécessité un aménagement de la zone. S'il est vrai que la construction du gros des infrastructures (installations portuaires, héliports, routes, etc...) relève de la responsabilité de TOTAL, l'aménagement préliminaire de la zone de construction a été effectué par les troupes du SLORC, tout comme ont été construites sous sa responsabilité des infrastructures nécessaires à l'armée, et qui ont entraîné

- des déplacements de population
- du travail forcé
- des violences diverses (tortures, viols, extorsions de fonds...)

Les violations sont massives et systématiques. L'impunité absolue dont bénéficient les auteurs des exactions, notée par Y. Yokota [E/CN.4/1995/6, 1, § 230.], renforce encore davantage le climat de violence systématique. Le fait que les troupes du SLORC soient les premières mises en cause dans ces violations n'exonère pas pour autant les responsables de TOTAL et d'UNOCAL. *Le chantier du gazoduc est à tout le moins l'occasion de violations massives des droits de l'Homme*, perpétrées par le SLORC, et qui sont connues, vérifiées, commises sur le site du chantier et ses alentours, et de son fait.

A. Militarisation

Durant le règne du BSPP, le territoire de la Birmanie fut découpé en trois grandes catégories, selon le degré de contrôle par l'armée - classification reprise par le SLORC :

- zones noires, ou *free fire zones* : zones sous contrôle de l'opposition.
- zones brunes : zones qui ne sont sous contrôle ni du SLORC ni de l'opposition.
- zones blanches : zones sous contrôle du SLORC.

Le gazoduc traversera des zones des trois catégories, et il est rapidement apparu aux partenaires du projet que celui-ci ne pouvait progresser de façon satisfaisante qu'à condition que la région sur tout le tracé du gazoduc soit parfaitement contrôlée par le SLORC et devienne zone blanche. Sans cela, le gazoduc risquait de subir non seulement des dommages collatéraux aux combats entre les troupes du SLORC et les groupes armés, mais encore des attaques directes - ce qui a effectivement eu lieu. En confiant au SLORC la responsabilité de garantir la sécurité du projet, le contrat autorise donc une consolidation de la présence militaire dans la région, tout en la légitimant. De fait, l'armée a progressivement augmenté sa présence dans la région. En 1990, il y avait environ 5 bataillons situés dans la région du gazoduc ["Cease-fire agreement to ease repatriation of Mon refugees", in Bangkok Post, 01.07.1995.]; en mai 1996, au moins 12 bataillons (peut-être même 15) y avaient été déployés. Quatre Bataillons d'Infanterie Légère (BIL 273, 408, 409, 410) sont affectés exclusivement à la protection du gazoduc, soit près de 3000 hommes. Au total, environ 10.000 hommes sont chargés de la sécurité du gazoduc, selon les estimations. Ce chiffre n'inclut pas les unités de renseignements, les forces de police ou forces spéciales que le SLORC a dispersées dans toute la région.

En décembre 1994, le SLORC a lancé une vaste opération militaire, l'Opération

Natmin, qui avait deux objectifs principaux :

- garantir la sécurité du gazoduc
- éliminer les forces de résistance

Lorsque l'Opération Natmin prit fin en juillet 1995, des milliers de civils avaient été déplacés de force et de multiples offensives armées avaient été menées contre des groupes armés ethniques. Des milliers de personnes avaient également fui la région du Tenasserim vers la frontière thaïe.

Une autre offensive militaire a été lancée par le *Tatmadaw* dans la région de Nat Ein Taung, point de jonction du gazoduc avec la Thaïlande, en février 1995. C'est à l'occasion de cette offensive que TOTAL aurait prêté un hélicoptère au colonel Zaw Tun (cf. *supra.*, p. 20).

Rappelons que si le NMSP a signé un accord de cessez-le-feu avec le *Tatmadaw* en juin 1995, le KNU poursuit ses offensives contre l'armée birmane dans la division du Tenasserim. Les pourparlers de paix engagés entre le SLORC et le KNU se sont jusqu'à présent soldés par des échecs. De façon plus insidieuse, le SLORC soutient militairement une faction dissidente du KNU, la DKBA, qui, depuis quelques mois intensifie sa campagne contre les réfugiés karens installés à la frontière thaïe, le long de la Moei, afin de les contraindre à regagner les zones tenues par le SLORC [Bangkok Post, 25.08.1996 et Thailand Times, 26.08.1996.] .

Le gazoduc sert donc directement :

i) à la perpétuation et à l'amplification des affrontements entre l'armée et les groupes rebelles armés. L'argument, plusieurs fois répété, de TOTAL et d'UNOCAL consiste à dire que les affrontements avaient déjà commencé avant le gazoduc d'une part, et qu'il n'y aurait nul besoin d'armée si les groupes rebelles armés n'attaquaient pas le gazoduc. John Imle, président d'UNOCAL, reconnaît par exemple directement que "si le gazoduc est menacé, la présence de l'armée va être renforcée (...). A chaque menace sur le gazoduc il y a aura une réaction" [Entretien avec des opposants au gazoduc, 04.01.1995.] . M. Valot, de TOTAL, précise : "Que Messieurs les Karens commencent !", s'ils ne veulent plus de militaires dans la région [Entretien FIDH 24.09.1996. Cf. aussi Hervé Madeo, représentant de TOTAL, dans son interview avec David Brunnstrom, "TOTAL's Burma gas venture may cost US\$ 1 billion", in Reuter's Financial Report, Energy News, 16.10.1992.] . Or, c'est là une explication insuffisante, dans la mesure où le pipe-line traverse des régions qui étaient jusque-là sous contrôle des groupes rebelles, et qui ont toujours été habitées par ces populations indigènes ; ces dernières n'ont jamais été consultées sur le bien-fondé du pipe-line, et TOTAL et UNOCAL ont toujours refusé tout contact avec eux. Dans les termes du *Australian Council for Overseas Aid*, "la question des droits des peuples indigènes est clairement d'actualité dans les allégations au sujet du pipe-line. Des compagnies qui opèrent à proximité d'un vaste projet utilisant le travail forcé, tel que le chemin de fer Ye-Tavoy, qui mettent en œuvre un projet d'une grande ampleur sans la permission des communautés indigènes locales, prêtent le flanc à (...) de graves critiques" [ACFOA, Slave Labour in Burma, mai 1996.] .

ii) tout comme il sert à la perpétuation et la recrudescence des violations contre la population par l'armée. Cette militarisation intensive de la région du gazoduc a en effet eu un impact négatif sur la population de la région, car outre le déséquilibre qu'elle entraîne, elle a signifié toutes sortes d'abus à l'égard de la population, notamment par des déplacements forcés de villages et l'utilisation systématique de travail forcé pour la construction de casernes militaires et de projets liés au pipe-line (cf. *infra.*, p. 33 sq.). John Imle, président d'UNOCAL, a reconnu que la présence militaire signifiait un accroissement des violations des droits de l'Homme, et notamment du travail forcé : "Si travail forcé et armée vont de pair, alors oui, il y aura plus de travail forcé" [Entretien avec des opposants au gazoduc, 04.01.1995.] . Un représentant d'UNOCAL a de même condamné l'usage de la violence contre des civils par les troupes chargées de la sécurité du gazoduc - reconnaissant par là même implicitement l'existence d'une telle violence ["UNOCAL condemns Burma

army violence to defend gas pipeline", Bangkok Post, 29.03.1995.] .

Dans la mesure où les dirigeants des entreprises concernées reconnaissent non seulement que le chantier nécessite un accroissement de la présence militaire dans la région, mais encore, que cet accroissement a des implications directes quant aux violations des droits de l'Homme dont se rend coupable le *Tatmadaw*, et quant au conflit avec les groupes rebelles, il en découle :

- d'une part, que les dirigeants reconnaissent que le chantier est la cause d'une présence militaire accrue dont l'impact sur la population est clairement négatif.

- d'autre part, que le chantier a des implications *politiques*, dans la mesure où il intensifie et légitime le combat avec les rebelles. Une fois encore, l'affirmation des dirigeants de TOTAL - "nous ne sommes pas un acteur politique" [Entretien FIDH, 24.09.1996.] - et de ceux d'UNOCAL - "nous sommes apolitiques" [Interview de M. Stegemeier, représentant d'UNOCAL, cité in "Protesters crash UNOCAL meeting", Houston Chronicle, 23.05.1995.] - n'est pas tenable.

1. Attaques contre le projet

C'est bien aussi comme un projet à dimension politique que le perçoivent les opposants rebelles : trois attaques au moins ont eu lieu contre le gazoduc.

La FIDH tient à signaler ici qu'elle condamne le recours à la force armée, de quelque côté qu'elle provienne.

Mars 1995

Le 8 mars 1995, trois camions quittent la base de TOTAL à Kanbauk en direction d'Ohnbinkwin. Le premier camion, qui transporte des civils, n'est pas visé. Les deux camions suivants transportent des soldats du SLORC, armés, ainsi que des civils. Un soldat du KNLA envoie un tir de lance-roquette de 62 mm sur le second camion, et un tir de mortier de 79 mm sur le troisième, ce qui est suivi de tirs de fusils d'assaut M16 et AK-47. Cinq personnes sont tuées et 11 personnes au moins blessées lors de cette attaque [Source : interview ERI avec un officier du KNU, et avec des sources proches de l'attaque, cité in Total Denial, p. 15.] . Depuis, le KNU a déclaré que l'attaque du 8 mars 1995 n'était pas une offensive préparée mais plutôt une procédure militaire classique lorsque les troupes du SLORC débordent sur le territoire contrôlé par le KNU - les camions de TOTAL furent donc considérés comme des objectifs militaires légitimes, et non un convoi civil. A la suite de cette attaque, les troupes du BIL 408 auraient exigé une somme de 100.000 kyats aux villages alentour, soi-disant pour compenser les pertes subies par l'armée lors de l'attaque [KHRG, Conditions in the Gas Pipeline Area, n° 95-27, 01.08.1995 et Mon Information Service Bangkok, mai 1996.] .

TOTAL a reconnu cette attaque, mais a toutefois gardé un silence remarqué autour de cette affaire, à la suite de laquelle l'entreprise a engagé les consultants en sécurité.

Décembre 1995

La seconde attaque aurait eu lieu à Ohnbinkwin à la mi-décembre 1995. Des villageois armés auraient tenté d'atteindre le camp de TOTAL avec un tir de mortier de 107 mm, qui aurait manqué le camp ; son explosion n'est pas confirmée. A la suite de l'attaque, le SLORC aurait prévenu les chefs des villages alentour qu'il y aurait des représailles si des coups de feu étaient entendus dans leur village ou à proximité : "Votre village sera réduit en poussières" [Interview ERI, cité in Total Denial , p. 16.] , menace qui, au vu des pratiques communes du SLORC dans la région, n'est certainement pas à prendre à la légère.

Février 1996

Le 2 février 1996, un groupe armé non identifié lance une attaque contre le camp de TOTAL à Ohnbinkwin. Trois tirs de roquette de 107 mm sont lancés depuis Kyauk Than Ma Ni Pagoda Hill, entre Kanbauk et Pyin Gyi. L'un des tirs touche l'héliport de

TOTAL, sans toutefois exploser ; l'autre atteint le bâtiment qui loge les employés de TOTAL, et explose ; le troisième atteint la rivière de Lan Bar, et explose. Il y aurait eu six blessés parmi les employés - des informations non confirmées font état de quatre morts.

TOTAL a toujours nié que ces deux dernières attaques aient eu lieu. J. Daniel insiste en effet sur le fait qu'il est "absolument sûr qu'aucune attaque n'a eu lieu dans la région depuis le 8 mars [1995]" [Interview avec The Nation, 25.12.1995.] - remarquons toutefois que dans sa lettre du 19 juillet 1996 à A. Johannsen, directeur du *Danish Burma Committee*, J. Daniel ne conteste pas la réalité des attaques elles-mêmes, mais nie uniquement qu'elles aient occasionné des victimes.

2. Représailles

Elles ne se sont pas fait attendre. Trois jours après l'attaque de février 1996, les BIL 273 et 403 sont entrés dans le village de Shin Byn, à proximité de Kyauk Than Ma Ni Pagoda Hill. Les soldats saisirent Saw Kyi Lwin, le chef de village, qui fut accusé de collaboration avec la KNLA, interrogé et torturé. Il fut ensuite exécuté par les troupes du SLORC. A la suite de la mort de Saw Kyi Lwin, les troupes du SLORC se sont dirigées vers le village de Ein Da Ya Za et y arrêtaient 12 villageois pour les emmener à Migyaunglaung, où quatre d'entre eux furent ensuite exécutés. Le Major Ko, du BIL 403, est tenu responsable de ces exécutions. Six autres hommes furent amenés au camp du BIL 403 et abattus. Les deux autres hommes furent arrêtés et emprisonnés, et l'on ne connaît pas leur sort.

Il a été confirmé par des sources indépendantes que ces 12 personnes n'étaient pas liées à la KNLA, ni à l'attaque du 7 février, et qu'il s'agit par conséquent de représailles visant arbitrairement la population civile.

B. Déplacements de population

Que ce soit pour assurer la sécurité de la région, ou pour déblayer la zone en vue de la construction des infrastructures nécessaires au gazoduc, les troupes du SLORC ont procédé à des déplacements massifs de population dans toute la région du Tenasserim. Ces déplacements ont lieu sous deux formes :

- *directement*, par l'expulsion forcée de villages, afin de dégager la voie du gazoduc et de réduire la menace des groupes armés et de leurs soutiens dans les zones insoumises ; ces évictions forcées s'accompagnent généralement de violences contre la population civile (tortures, viols...), ainsi que du pillage et de l'incendie des maisons vidées.

- *indirectement*, par l'exode de villageois fuyant par peur pour leur sécurité ou par crainte du travail forcé, ainsi que des "taxes" exorbitantes imposées illégalement par les troupes du SLORC. Ce fut notamment le cas en mars 1995 de Me Daw et Wah Gyun, deux villages Mòns, harcelés par le BIL 408 [KHRG, n° 95-27, août 1995.] . Des milliers de réfugiés sont ainsi arrivés en Thaïlande en provenance de la région. Dans un cas au moins, un village a été repeuplé par des "habitants" plus favorables aux politiques du SLORC.

1. Déplacements de villages

- Au total, près de 30.000 personnes (Mòns, Karens, ou Tavoyannes) de plus de 50 villages dans les districts de Ye Byu, Thayet Chaung et Tavoy (division du Tenasserim) ont ainsi été déplacées de force depuis le début de 1991 [Sources : Mon Information Service Bangkok, mai 1996 ; NCGUB, mai 1995.] .

- Plusieurs sources fiables indiquent que les habitants du village de Migyaunglaung, situé à proximité immédiate du gazoduc, ont été expulsés dès 1992 [Cf. entre autres Total Denial, p. 42, interviews avec des réfugiés de Migyaunglaung à la frontière, KHRG n°95-27, août 1995, KNU, Report the Facts... , 1996.] ; rappelons que c'est là l'un des 13 villages dans lesquels TOTAL a mis en place un comité de communication, et qui, selon ses dires, sont demeurés inchangés depuis la signature du contrat [Cf. lettre au Danish Burma Committee, 19.07.1996 et interview avec

Libération, 03.09.1996.] .

- En 1991, le BIL 407 a déplacé de force des villages Karens dans le district de Ye Byu, notamment les villages de Laukthaing, Ateh Ya Pu, Pawlaw Gone. Les habitants ont été dispersés ou se sont réfugiés en Thaïlande.

- En 1992, le village de Shin Ta Pi (district du Ye Byu) a été déplacé de force. Environ deux mois avant la signature du contrat, le commandant du BIL 408 a ordonné au chef du village de vider celui-ci de tous ses habitants pour aller dans le village de Nam Gaeh, à environ 8 km de là. Le délai imparti était d'un mois, et au moins 56 familles (environ 250 à 300 personnes) ont dû quitter leur foyer [Total Denial , p. 42.]

- Durant la saison sèche de 1992/93, le BIL 403 et d'autres unités locales ont déplacé 10 villages dans le district de Tavoy, soit un total de 732 foyers et environ 4000 personnes ; en avril 1992, au cours d'une opération militaire, les bataillons locaux de l'armée ont déplacé 19 villages dans le district de Thayet Chaubg, soit un total de plus de 2400 foyers, et plus de 13.000 personnes [Committee for Publicity of People's Struggle in Monland, Newsletter , n° 3, oct. 1994, p. 10.] .

- En 1993-94, alors que démarrait la construction du chemin de fer de Ye-Tavoy, le village Karen de Nwelein a été déplacé de force par le BIL 408, officiellement parce que le village se situait sur la ligne du chemin de fer.

- Les déplacements de populations se poursuivent dans l'Etat Môn et la division du Tenasserim [Cf. interview de U Maung Maung, secrétaire du FTUB, à IRRC, Unocal Corporate Activity in Burma , p. 9.] . Des travailleurs dans les camps de réfugiés à la frontière thaïe rapportent qu'il continuait en 1995 à arriver deux à trois familles par semaine en provenance de la région [Human Rights Watch, Entrenchment or Reform? , juillet 1995, p. 15 et ACFOA, Slave Labour in Burma, mai 1996, p. 24.] . Depuis février 1996, des centaines de personnes ont fui les exactions commises en permanence par l'armée et ont trouvé refuge dans les zones de l'Etat Môn sous contrôle du NMSP [Amnesty International, Myanmar - Human Rights Violations against ethnic Minorities, 08.08 1996.] .

De plus, les contradictions publiques des partenaires du projet Yadana au sujet des déplacements de population incitent pour le moins au doute sur les affirmations de TOTAL. Ainsi, le *Electricity Generating Authority of Thailand* (EGAT), opératrice de la centrale électrique chargée de convertir le gaz de Yadana en électricité, a reconnu publiquement que la construction du gazoduc nécessitait le déplacement de villages. Une page de publicité publiée dans le *Bangkok Post* du 17 avril 1995, payée par l'EGAT, confirme ainsi :

"Le gouvernement de Myanmar prévoit de compléter sa partie du gazoduc en 1996. Le gazoduc traversera des villages Karens dans le district du Laydoozoo, la province du Mergui-Tavoy, et dans des villages Môn de la province Ye-Tavoy. *La Birmanie a récemment dégagé la voie en déplaçant 11 villages Karens qui faisaient obstruction au passage du projet de développement de ressources en gaz*" [Somsak Kardlap, "Myanmar gas for Ratchburi power plant : the good impact on Salween dam", in *Bangkok Post* , 17.04.1995. Nous soulignons.] .

Cette affirmation s'explique selon TOTAL par une "sottise du journaliste" [Entretien FIDH, 24.09.1996.] . Explication qui laisse pantois, car il est somme toute difficile de croire que la chaîne des "sottises" ou négligences ait été telle que le journaliste lui-même se soit trompé et n'ait procédé à aucune vérification des sources, et surtout, que les responsables de l'EGAT aient laissé passer une telle négligence dans la relecture et l'approbation de l'article, en particulier au vu de la sensibilité extrême du dossier.

TOTAL nie donc que des déplacements de population aient eu lieu, et affirme que "la zone est très peu peuplée (...). Aucun déplacement de population ne devrait avoir lieu sur le tracé du gazoduc" [Joseph Daniel, lettre au président de l'IRRC, 25.03.1994. De même, UNOCAL déclare que "depuis la signature du contrat (...) en 1992, aucun village n'a été déplacé dans la région du gazoduc (...), et qui plus est, nous nous

opposerions à tout déplacement entrepris pour le bénéfice du projet". The Yadana Project , nov. 1995 .] . TOTAL affirme de même à propos des déplacements de villages antérieurs à la signature du contrat, mais en vue de celui-ci, qu'ils n'ont rien à voir avec le chantier, car "en 1992 personne ne savait où le gazoduc allait finalement être posé, et jusqu'en mars 1993 le tracé le plus probable passait par le *Passage des trois Pagodes*, très au nord par rapport au tracé actuel. Si des déplacements forcés ont eu lieu dans la région avant 1992, cela ne peut être lié à notre projet" [Lettre de Joseph Daniel au Danish Burma Committee , 19.07.1996.] . Or, c'est là une explication insuffisante car :

- Le tracé retenu traverse les vallées des rivières Tavoy et Zin Ba, et était en fait le plus vraisemblable, au vu de la géographie et de la topographie de la région. Plusieurs observateurs avaient prévu le tracé plus d'un an et demi avant la signature du contrat [Par exemple l'association Green November 32, basée à Bangkok.] , et TOTAL reconnaît d'ailleurs que "parmi plusieurs tracés envisageables, les experts se sont prononcés de manière unanime" [Brochure TOTAL, Le Projet Yadana, juillet 1996, p. 8.] .

- C'est un fait avéré que les autorités thaïes ont déplacé plusieurs fois les camps de réfugiés birmanes à la frontière, en fonction du point de jonction prévu du gazoduc avec la Thaïlande [Cf. par exemple Bangkok Post, 11.09.1993 et 29.09.1993.] . Il apparaît que les autorités birmanes ont procédé de même à l'intérieur du pays, déplaçant par anticipation des villages en fonction du tracé prévisible : plusieurs sources indiquent que les villages dans la zone occidentale du gazoduc ont été déplacés dès la fin de 1991 (cf. *supra.*, p. 30). Les déplacements de population sont donc bien liés au projet du gazoduc, contrairement aux affirmations de TOTAL.

- Selon la loi birmane, toutes les terres appartiennent à l'Etat ; TOTAL n'a donc pas autorité pour procéder à l'expropriation des terres, et doit donc passer par le SLORC, sur lequel il n'a aucun moyen de contrôle, pour récupérer les terres concernées.

- Enfin, si le souci de TOTAL d'infliger le moins de dommages possibles à la population était véridique, la question se pose de savoir pourquoi le tracé choisi ne fut pas celui qui passe au Sud, par Point Victoria, avant de remonter au Nord en Thaïlande, et qui aurait permis d'éviter le passage on-shore en Birmanie. La Banque Mondiale avait d'ailleurs dès 1991 conseillé au PTT-EP, qui s'intéressait alors au projet de Yadana, de détourner le tracé du gazoduc hors de la zone de conflit entre les forces du SLORC et les Karens [IRRC, Unocal Corporate Activity in Burma , p. 7.] . L'augmentation des coûts qu'une telle déviation aurait entraînée a vraisemblablement joué un rôle décisif dans le choix de TOTAL [C'est d'ailleurs ce qu'indique indirectement la suite de l'article sus-nommé de l'EGAT du 17.04.1995.] .

- TOTAL affirmant que les images satellite de 1991/1992 et 1996 montrent que les villages directement concernés n'ont pas été déplacés [Entretien FIDH, 24.09.1996.] , on ne peut dès lors que regretter que l'entreprise n'ait pas rendu ces documents publics, s'il est vrai qu'ils démentent de façon nette des allégations formulées depuis plusieurs années.

En tout état de cause, il convient donc de noter d'une part que ces déplacements de population ont commencé durant la période de négociation du contrat (quoiqu'*en prévision de celui-ci*), ce qui permet aux responsables de TOTAL de s'exempter de toute responsabilité en prétendant qu'il n'y avait pas eu de déplacements depuis juillet 1992, date de la signature de l'accord, d'autre part que cette affirmation elle-même est fautive, puisque des témoignages fiables font état de déplacements *après* cette date ; enfin, que si TOTAL peut affirmer que les 13 villages situés à proximité immédiate du pipe-line n'ont pas été déplacés, les villages affectés se situent dans une zone plus large aux alentours (environ 50 km), perçus par les troupes du SLORC comme une menace au pipe-line car pouvant abriter des groupes d'opposition.

2. Expropriations

Ajoutons à ces pratiques celle d'expropriations et de confiscation de terres cultivables, qui entraînent souvent à leur suite l'exode des villageois.

Parmi les villages dans lesquels ont eu lieu des expropriations, et de façon non

exhaustive : Hpaungdaw, Kaugma, Ohnbinkwin (site du camp de base de TOTAL), Heinze, Kanbauk, Thingan Nyinaung, Kaunghmu, Tchechaung, Tchebutchaung, Thingandaw, Kyonkani.

Ces expropriations ont lieu - soit parce que les terres se trouvaient sur le tracé du gazoduc,

- soit parce que les terres gênaient la construction de camps militaires (cas d'Ohnbinkwin, où les confiscations ont été nécessitées par la construction du QG du BIL 273, chargé de la sécurité du camp de TOTAL).

Il apparaît que l'indemnisation financière promise est dans de très nombreux cas confisquée par les troupes locales du SLORC. TOTAL explique que "quant aux expropriations, les paysans concernés ont tous été largement indemnisés, touchant un pactole comme ils n'en avaient jamais vu avant. Beaucoup vont ensuite tout reverser à la pagode, mais que voulez-vous, chacun est libre de faire ce qu'il veut avec son argent" [Idem.] - explication qui là encore n'est pas entièrement satisfaisante au vu des pratiques avérées du SLORC en matière d'extorsion financière, et que TOTAL ne peut ignorer.

C. Travail forcé

«Le travail volontaire est une tradition profondément enracinée dans la culture du Myanmar (...). Dans mon pays le travail volontaire pour le bien de tous n'est pas considéré comme du travail forcé, ce n'est pas une violation des droits de l'Homme» [Déclaration de U Win Mra, représentant de la délégation générale de l'Union du Myanmar lors de la 49e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, nov. 1994.] .

Sous la férule du SLORC, deux formes de travail forcé coexistent en Birmanie :

- *Construction d'infrastructures* : l'argument utilisé par le SLORC consiste à dire que les infrastructures - telles que routes et voies ferrées - ainsi mises en place auront à terme pour conséquence l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population. Le SLORC va jusqu'à publier dans la presse officielle le nombre de travailleurs qui «contribuent volontairement» à l'aménagement d'infrastructures. Les seuls chiffres cumulés publiés depuis 1992 par le journal *New Light of Myanmar*, organe de presse officiel, établissent le nombre de "travailleurs volontaires" à plus de 4 millions. Citons pour exemple la construction de la ligne de chemin de fer Aungban-Loikaw, à laquelle auraient contribué 799.447 personnes [Rapport de l'OIT, 82e session, août 1995.] . Le travail forcé est également employé par la junte militaire pour préparer l'année du tourisme, notamment par l'aménagement d'hôtels et la réfection des monuments, ou les tristement célèbres fossés de Mandalay. Le slogan «Visitez Myanmar 1996» masque en réalité travail forcé, villages détruits et populations déplacées. Selon les déclarations du ministre des transports ferroviaires, Win Sein, à compter du 31 mai 1996 la main-d'œuvre civile ne sera plus employée à la construction des lignes de chemins de fer, tâche qui sera désormais confiée à l'armée ; de même, le SLORC a produit deux directives "secrètes" en juin 1995, remises au Rapporteur spécial de l'ONU, interdisant désormais le travail forcé aux fins de développement [Secret Directives n° 82 et 125, juin 1995.] . A l'heure où le présent rapport est rédigé, il paraît évident que cette déclaration ou ces directives n'ont pas été suivies d'effets.

- *Recrutement forcé de porteurs par l'armée*. L'utilisation systématique de porteurs (recrutés pour porter les armes, munitions ou vivres des soldats) par l'armée birmane est un fait avéré et reconnu par les autorités birmanes elles-mêmes [Cf. la déclaration du représentant du Myanmar, 49e session de l'Assemblée Générale de l'ONU, nov. 1994.] . C'est là une pratique commune près des frontières, le long desquelles le *Tatmadaw* mène souvent des offensives contre les groupes ethniques. Des centaines de civils des villages avoisinants sont alors réquisitionnés pendant des semaines ou des mois [Cf. par ex. Australian Council for Overseas Aid, *Slave Labour in Burma*, mai 1996, p. 17, et Bertil Lintner, *Burma in Revolt*, Westview Press, 1994, p. 120.] .

Ces deux pratiques se retrouvent dans la région du chantier TOTAL-UNOCAL. M.

Thein Tun, représentant du SLORC, indiquait en 1992 que "nous sommes parfaitement conscients que l'infrastructure dans certaines régions n'est pas adéquate et qu'elles [les compagnies pétrolières] ont des problèmes logistiques" [Interview avec le Financial Times, 1992, cité par Investor Responsibility Research Center, Unocal Corporate Activity in Burma, avril 1994.]. Il apparaît que le SLORC s'est rapidement attelé à la tâche pour pallier cette inadéquation et ces problèmes logistiques.

TOTAL semble certes soucieux de s'assurer la collaboration de travailleurs volontaires et rémunérés, comme en témoigne sa brochure : TOTAL et ses sociétés sous-traitantes "feront appel dans la mesure du possible à de la main-d'œuvre locale, évidemment volontaire et rémunérée, apportant ainsi des ressources aux populations des zones intéressées. Elles opèrent bien évidemment dans des conditions de respect des droits de l'Homme et du travail en tous points équivalentes à celles que cette compagnie applique partout dans le monde". TOTAL s'est doté en février 1995 d'un code de conduite relatif au projet Yadana, dans lequel sont consignés les principes éthiques que l'entreprise s'attache à respecter [UNOCAL a produit un document similaire.]. TOTAL a toujours nié l'existence de travail forcé sur le chantier [Cf. par ex. J. Daniel, "nul ne peut nier que le travail forcé est probablement une réalité en Birmanie, mais nous pouvons affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas de travail forcé sur le chantier de ce gazoduc", cité par Reuters, juillet 1996.].

Or, en dépit de cette bonne volonté affichée, plusieurs sources dignes de foi indiquent que les villageois des alentours ont été ou sont recrutés de force par le *Tatmadaw* pour exécuter des tâches qui concernent *directement* le chantier du gazoduc, et qui sont liées soit à un aménagement (passé ou présent) de la zone par des infrastructures annexes, soit aux constructions rendues nécessaires par la présence massive de l'armée.

1. Travail forcé et infrastructures générales

Il s'agit essentiellement du défrichage de la bande de terrain où sera posé le gazoduc ainsi que des travaux préliminaires à la construction de la piste de service, la *pipeline road*, qui longera le futur gazoduc [Complaint for equitable relief and Damages, NCGUB v. UNOCAL Inc., 03.09.1996 et KHRG, n° 96-21, mai 1996.], ainsi que de routes attenantes.

- Le travail forcé pour le gazoduc a débuté dès avant les gros travaux entrepris par TOTAL : en avril 1994, une partie de la piste devant longer le gazoduc aurait déjà été achevée (au moins dans son déblaiement grossier), et ce grâce au travail forcé, alors que TOTAL affirmait n'en être encore qu'à la phase de repérages [IRRC, op. cit., p. 9.]. Le SLORC n'a pas attendu l'arrivée de TOTAL et d'UNOCAL pour se mettre à l'œuvre.
- De même, des témoignages de réfugiés indiquent que les villageois de Hpaungdaw (village côtier, proche du point de jonction des parties off- et on-shore du gazoduc) auraient été réquisitionnés pour dégager la voie du pipe-line et de la piste de service dès le 3 février 1995, c'est-à-dire le *lendemain* de la signature du contrat final entre TOTAL, UNOCAL, la MOGE et la PTT-EP [D. Steele, "Refugees allege slave labour on gas pipeline", Sunday Post, 07.05.1995.].
- Selon une source fiable, 50.000 personnes seraient à l'heure actuelle réquisitionnées pour concasser des cailloux en vue du nivellement de la piste de service.
- De plus, des sources concordantes et dignes de foi indiquent que des villageois de Kywe Thone Nyi Ma auraient été recrutés de force en mars ou avril 1996 pour construire une "route du gazoduc" de Hpaungdaw à Kanbauk et de Ka Daik à Hpaungdaw. Ils seraient en outre soumis à une taxe de 150 kyats par famille et par mois. Les membres du SLORC leur auraient promis un salaire de 200 kyats par jour pour ce travail, mais aucun des travailleurs n'aurait été payé. Selon certains de ces travailleurs maintenant réfugiés à la frontière, des "étrangers", accompagnés de leur escorte du SLORC, passeraient régulièrement sur ce site.

- ERI et le Southeast Asian Information Network (SAIN) ont rassemblé plusieurs témoignages de personnes qui auraient été recrutées par des bataillons d'infanterie de l'armée pour défricher et niveller le terrain à l'emplacement de la piste de service. Citons parmi eux une jeune fille aujourd'hui réfugiée dans un camp en Thaïlande. Selon ses dires, elle aurait été recrutée par le *Tatmadaw* et aurait travaillé trois jours sur la piste de service. Les deux premiers jours les travailleurs auraient été surveillés par les soldats et supervisés par deux employés de TOTAL, et ils auraient perçu un salaire journalier de 200 kyats. Le troisième jour cependant, en l'absence des représentants de TOTAL, les travailleurs n'auraient rien touché, ce qui ne laisse pas de faire peser des doutes sur le mode de rémunération et les garanties établis par TOTAL [Total Denial, p. 35.] .

- Le SAIN ajoute que, contrairement aux déclarations de TOTAL qui affirme contrôler parfaitement la construction de la piste de service, les travaux de défrichage et de nivellement auraient été confiés à la MOGE par TOTAL pour un tronçon de piste traversant un secteur échappant au contrôle du SLORC. La MOGE se serait alors servi de l'armée (BIL 273) pour recruter 70 travailleurs dans la région de Mityaunglaung et celle de Taungcheyin. En dépit des consignes données par TOTAL à la MOGE en vue de la rémunération des personnes embauchées, nul n'aurait touché de salaire. Nonobstant la question de la rémunération, il n'en demeure pas moins que des civils ont été recrutés sous la contrainte par le *Tatmadaw*.

2. Travail forcé et sécurité

Les intérêts militaires et économiques se rejoignent parfois ; le gazoduc aide de fait l'armée à se maintenir ou à étendre son contrôle sur certaines régions. Ainsi la construction de routes et de voies ferrées permet-elle au *Tatmadaw* de pénétrer plus profondément dans les zones de combat et les territoires jusqu'alors aux mains des rebelles. Le travail forcé est également utilisé pour la construction de postes et casernes militaires.

- A la suite de l'attaque de février 1996, l'armée aurait déployé jusqu'à 8 bataillons autour de Kanbauk pour assurer la protection des "étrangers", et ferait appel au travail forcé pour construire les baraques militaires, expliquant aux villageois qu'il leur fallait "protéger le gazoduc".

- De même, en raison de la forte présence militaire le long de la ligne Ye-Tavoy, il a fallu bâtir de nouvelles installations pour l'armée. Deux des personnes interrogées par Human Rights Watch/Asia ont ainsi rapporté avoir contribué à la construction de baraquements et d'un hélicoptère pour une base militaire établie à proximité du chantier.

- L'envoi de troupes supplémentaires a également requis la construction de casernes à Ka Daik et Pyin Gyi, Ohnbinkwin, et sur l'île de Heinze, ainsi que de camps et de postes de contrôle le long du gazoduc. La construction et l'entretien de ces installations militaires sont réalisés par les villageois des alentours recrutés de force par le *Tatmadaw*. Le SAIN publie ainsi dans son rapport le témoignage d'un homme contraint de travailler à la construction de baraques militaires en bambou sur l'île de Heinze. Dans sa description des conditions de travail, cet homme, qui par la suite a réussi à s'enfuir, rapporte que chaque recrue a dû payer une "taxe de carburant" pour le bateau qui la transportait jusqu'à l'île et apporter nourriture et outils. Après le débarquement, les soldats ont confisqué une partie du riz emporté par les recrues, logées dans des baraques de fortune. L'homme déclare également avoir vu «environ 300 prisonniers en uniforme et enchaînés qui travaillaient sur l'île. Ils étaient tenus à l'écart de nous. Nous les voyions tous les matins et le soir, quand ils rentraient. Ils avaient l'air mal nourris, bien pire que nous. Il leur était interdit de nous parler».

UNOCAL reconnaît explicitement par la voix de son président le lien entre le *Tatmadaw* et le travail forcé, ainsi que l'ampleur grandissante de cette pratique dans le secteur du gazoduc : «Si le gazoduc est menacé, la présence de l'armée va être renforcée. Si travail forcé et armée vont de pair alors, oui, il y aura plus de travail forcé» [Entretien avec des opposants au gazoduc, 04.01.1995. Sans craindre la contradiction, ce même John Imle a affirmé dans un interview à Infrastructure Finance, (fév./mars 1996) que "les troupes assignées à la sécurité du chantier n'ont pas recours au travail forcé".] . Le coordinateur de TOTAL en Birmanie/Thaïlande, M. Hervé Chagnoux, se montre moins direct quant au lien entre le *Tatmadaw* et le travail

forcé, sans toutefois le nier : "Je ne puis garantir que l'armée n'a pas recours au travail forcé. Tout ce que nous sommes en mesure de garantir, c'est ce que nous faisons nous-mêmes, les contrats que nous passons, les gens que nous employons. *Ce qui se passe à côté, nous n'en savons rien*" [Cité par G. Millman, "Troubling Projects", Infrastructure Finance, fév/mars 1996. Nous soulignons.]. Le même Hervé Chagnoux déclarait lors d'une rencontre avec la FIDH : «Il n'y a pas de travail forcé sur le chantier. Et de façon générale, il faut bien voir que s'il y a du travail forcé en Birmanie, ce n'est pas par vice ou par méchanceté que les dirigeants sont obligés d'y faire appel" [Entretien FIDH, 24.09.1996. Cf. J. Daniel, lors d'un entretien avec Réseau Jeunes Solidaires, 02.02.1996: "Nous savons qu'il existe une tradition de travail forcé en Birmanie, et de moindre attachement aux droits de l'homme".]. En dépit des contradictions apparentes et de la feinte cécité de certains d'entre eux, les dirigeants de TOTAL reconnaissent que le SLORC recourt au travail forcé par l'intermédiaire de son armée. En réalité, le travail forcé est utilisé par le SLORC pour honorer sa part du contrat - garantir la sécurité dans la région traversée par le gazoduc ; sécurité qui bénéficie à TOTAL.

3. Le cas de la ligne Ye-Tavoy

Le cas de la ligne de chemin de fer Ye-Tavoy, surnommée par la population *The New Death Railway* - chantier sur lequel il est estimé que sont utilisés jusqu'à 2000 travailleurs forcés par jour - est significatif.

Les compagnies pétrolières ne contestent pas l'utilisation massive du travail forcé dans le cadre de la construction de la ligne de chemin de fer perpendiculaire au tracé du gazoduc. Elles ajoutent toutefois que cette ligne n'a aucun lien avec leur chantier (tracé N-S, dimensions inadaptées), et ont répété à plusieurs reprises qu'elles ne l'utiliseraient pas. Néanmoins, s'il est possible, ainsi que l'affirment les dirigeants de TOTAL et d'UNOCAL, qu'elle ne soit pas directement utile au chantier du gazoduc, il apparaît néanmoins que les parties déjà achevées du chemin de fer servent au transport des troupes, ainsi que de carburant, des vivres et de l'équipement nécessaires aux bases militaires créées dans la région du fait du chantier. A défaut de servir directement à la construction du chantier, la ligne sert donc aux troupes chargées de la sécurité, et participe du développement général de la région. Il est donc difficile d'affirmer avec TOTAL que "le chemin de fer n'a *rien à voir* avec le projet gazier" [TOTAL, Présentation du projet gazier de Yadana , 22.07.1996. Nous soulignons.]. Il est au contraire à l'évidence lié à celui-ci.

Longue de 160 km, la ligne relie deux villes de garnison, Ye, située dans l'Etat Môn, et Tavoy, division du Tenasserim. Tous les rapports d'enquête examinés par la FIDH, y compris le rapport présenté par le Rapporteur spécial de l'ONU, le rapport du Département d'Etat américain, ainsi que les travaux de l'OIT, indiquent que le chantier, commencé voici trois ans, progresse quasi-exclusivement grâce au travail forcé de civils (y compris femmes enceintes, personnes âgées et enfants) et de prisonniers [Des traductions des ordres du SLORC (ordonnant la réquisition de travailleurs forcés) ont été rendues publiques par le KHRG. Cf. aussi KNU, *The Rape of the rural Poor*, juillet 1995.]. Pêcheurs et paysans, de nationalité Môn, Karen, et Tavoyanne, y compris une minorité de Birmans, composent la population de la région. Selon les témoignages de personnes embauchées de force, il y aurait eu entre 20.000 et 30.000 «recrues» dans les quatre communes traversées par la voie ferrée - 10.000 pour la seule construction d'un tronçon à la fin 1993 [Human Rights Watch/Asia, *The Mon Persecuted in Burma, forced back from Thailand*, dec. 1994.]. D'après de nombreux témoignages, il semblerait que la cadence de travail ait été accélérée dans les derniers mois, ce qui suppose un recours accru au travail forcé [KHRG, n° 96-01, janv. 1996.]. En mai 1996, les travailleurs recrutés de force par l'armée furent affectés au tronçon Kyaun Sone - Kaleinaung, au sud du tracé prévu par le gazoduc. Selon le KHRG, pour hâter la construction, des travailleurs seraient recrutés jusqu'à 80 km de Ye [KHRG, n° 96-21, mai 1996.]. Plusieurs camps de travail (entourés de rangées de barbelés et de tours de contrôle) auraient été établis le long de la ligne, que l'armée nommerait "conscription control centres" : Thlaing Ya, Hein Zeh, Nan Kyeh, Ye Bone, Kyauk Shat, Zin Ba (à l'intersection de la ligne et du pipe-line, et qui serait le camp le plus vaste), Ya Pu et Kyauk Ka Din, nommés d'après les villages environnants. Travail forcé et déplacements de population vont ici de pair [Interviews avec des réfugiés Môn à la frontière, cités par D. Steele, "Charges against the Pipeline "too damn many to list"", *The Sunday Post*, 07.05.1995.]. Les travailleurs rattachés à ces camps auraient été en octobre 1995 au nombre de 23.300, dont 500 prisonniers [KHRG, n° 96-01, janv. 96.]. Le travail exigé

consiste à abattre des arbres, concasser des cailloux, creuser des fossés, édifier des remblais, niveler et défricher le terrain sur une quinzaine de mètres de chaque côté de la voie. Les terres situées sur le parcours de la ligne ont été confisquées par le SLORC sans compensation [HRW/Asia, idem. et NCGUB, Human Rights Yearbook 1994.] . Précisons également que grâce au travail forcé, le SLORC construit dans le voisinage du futur gazoduc et du chemin de fer des routes qui, si elles ne dépendent pas directement de TOTAL, n'auraient pas été aménagées sans le projet TOTAL-UNOCAL [KHRG, n° 96-21, mai 1996.] .

C'est l'armée qui est chargée de fournir cette main-d'œuvre corvéable à merci en «embauchant» hommes et femmes dans les villages. Les chefs de village, menacés et soumis aux pressions des chefs militaires locaux, ne peuvent qu'obtempérer. Chaque famille doit «fournir» une personne pour une certaine durée de temps, deux semaines par mois dans le cas de la construction de la voie ferrée Ye-Tavoy. Selon les témoignages cependant, il arrive que des villages entiers soient réquisitionnés [Amnesty International, op. cit. et KHRG, n° 96-21, mai 1996.] . Sur ces chantiers les normes de sécurité sont minimales et les conditions de travail et d'hygiène déplorables. Contrairement à ce que prétend le SLORC, non seulement ces travailleurs malgré eux ne perçoivent aucun salaire mais ils doivent en outre apporter leur nourriture, des ustensiles de cuisine et des outils [NCGUB, Human Rights Yearbook 1994 et 1995.] . Des villageois astreints à la corvée sur le chantier Ye-Tavoy et aujourd'hui réfugiés en Thaïlande relatent que les travailleurs sont placés sous la surveillance constante des représentants civils du SLORC. En outre, selon le KNU, les soldats du *Tatmadaw* patrouilleraient en permanence le long de la voie ferrée.

Aux corvées il n'y a d'autre échappatoire que la fuite [Des milliers de villageois de la région se sont ainsi enfuis pour échapper au travail forcé sur le chemin de fer Ye-Tavoy, ainsi que l'ont rapporté toutes les grandes organisations de défense des droits de l'homme et les organismes de presse.] ou le versement au SLORC, par l'intermédiaire du chef de village, d'une taxe arbitraire, d'un montant variant entre plusieurs centaines et plusieurs milliers de kyats. Le remplacement par une autre personne coûte la somme d'une centaine de kyats, versée directement au remplaçant ou au chef du village. Les remplaçants sont souvent des journaliers qui vont de village en village à la recherche d'un emploi. Ces journaliers sont donc payés, mais l'argent provient des villageois, non du SLORC qui les emploie [Amnesty International, op. cit., HRW/Asia, op. cit., KHRG, n°96-21, mai 1996.] . En dépit du prix élevé d'un tel «service», les villageois qui en ont les moyens sont prêts à acquitter la taxe, à plusieurs reprises parfois, non seulement pour échapper à la condition de travailleur forcé ou de porteur, mais aussi pour effectuer à temps les travaux des champs et nourrir leur famille.

Le témoignage qui suit est celui d'un homme de 28 ans, originaire du village de Paukbinkwin, district de Ye Byu. Seul homme de sa famille, il a été contraint de travailler sur le chantier de la ligne Ye-Tavoy durant plus de deux mois :

«Lorsque la construction de la voie ferrée a commencé, chaque quartier du village [30 foyers env.] fut requis de fournir cinq travailleurs. Par la suite, l'armée a ordonné qu'il y ait une personne par famille en permanence sur le chantier jusqu'à la fin des travaux. Nous ne savons pas quand la voie ferrée sera terminée. C'était très difficile pour des familles comme la mienne, où il n'y a qu'un seul homme. Pendant que j'étais sur le chantier, c'était dur pour ma famille de travailler dans les champs et de récolter de quoi manger. Quand l'homme revient, les femmes doivent normalement le remplacer sur le chantier (...). Sur le chantier j'ai vu des vieillards, et quelques enfants d'environ douze ans. J'ai vu aussi des femmes enceintes. Le 3 mars 1993, il y a eu un glissement de terrain sur le chantier, à l'endroit où il coupe une colline, et trois personnes ont été tuées tout près de moi. Elles venaient du village Nat Karen, dans l'Etat Môn. Une jeune fille du village de Moe Gyi, enceinte de quatre mois et demi, est morte des suites de la malnutrition et de la diarrhée à la mi-mars 1994. Elle n'a reçu aucun soin médical. Ceux qui tentaient de s'évader ou qui ne travaillaient pas assez étaient battus par les soldats. Quelques uns ont essayé de s'enfuir mais ils ont été rattrapés. Ils ont été battus et torturés devant tout le monde» [HRW/Asia, op. cit.] .

4. Les porteurs de l'armée birmane

La pratique de l'armée de recruter de force des "porteurs" se retrouve dans la région

du gazoduc. Au cours de l'année 1995, plusieurs offensives ont été menées pour "pacifier" la région orientale du tracé, en particulier autour de Nat Ein Taung, situé sur la frontière thaïe. A chaque fois des centaines de porteurs auraient été recrutés [KHRG, n° 96-21, mai 1996.] . L'arrivée massive de nouveaux bataillons d'infanterie dans la région du Tenasserim n'a certes pas mis un terme à cette pratique. Les patrouilles chargées de garantir la sécurité autour du tracé du futur gazoduc recrutent des porteurs pour transporter leur nourriture, comme en témoigne cet homme dont le village fut déplacé en 1992 :

"L'un des soldats m'a dit "Ne t'inquiète pas. On s'occupe de la sécurité pour les Anglais. Tu portes notre bardas et les Anglais [sic] te donneront 200 kyats par jour». Pendant deux semaines on a dû porter le riz des soldats et patrouiller dans la jungle entre Kaleinaung et Kanbauk. Quelquefois on passait par la route du gazoduc, comme les gens l'appelaient. Je ne l'avais jamais vue avant. J'en avais juste entendu parler. A chaque fois, les soldats reprenaient leur chargement et le portaient eux-mêmes. L'un d'eux nous guidait et nous contournions la route par la jungle. Cinq minutes plus tard il fallait reprendre le chargement (...). Les soldats étaient assez jeunes et patrouillaient pour assurer la sécurité du gazoduc, comme ils disaient. Les soldats n'avaient pas l'air très heureux d'être soldats. Ils se plaignaient tout le temps. Mais c'est nous qui portons leurs 20 viss [35 kg environ], eux ils n'avaient qu'un petit sac à dos. On ne m'a jamais donné d'argent, pas même une pièce, alors au bout de deux semaines je me suis enfui." [Total Denial, p. 15.]

Les porteurs sont réquisitionnés pour des périodes allant de quelques jours à un mois ou davantage. Ils ne savent pas à l'avance combien de temps l'armée les gardera. Selon des sources concordantes, il apparaît en outre que des enfants sont également soumis au portage. Selon des entretiens réalisés par Amnesty International auprès de victimes de cette pratique, quiconque s'avère incapable de porter son chargement de vivres et de munitions est soumis à la torture et à de mauvais traitements [Amnesty International, op. cit.] . Les dangers auxquels sont exposés les porteurs vont de la malnutrition et des maladies, aux mines anti-personnel et aux tirs croisés. Les villageois peuvent être exemptés de la corvée de portage moyennant le versement au *Tatmadaw* d'une "taxe". Cette pratique est devenue systématique : même lorsqu'ils ne recrutent pas de porteurs, les soldats continuent à prélever des "taxes de portage" dans les villages. Bien que l'accord de cessez-le-feu signé en 1995 avec les Mòns prévoyait de mettre un terme à la pratique des porteurs, plus d'une année s'est écoulée et, selon les témoignages provenant de plusieurs villages, l'armée maintient la taxe de portage.

En conclusion, il devient pour le moins difficile de céder à la prière de M. Tchuruk [Alors président de TOTAL.] qui, en mai 1995, "[n]ous pri[ait] de croire que TOTAL se refuserait à entrer dans un projet avec une mauvaise conscience sur le plan de l'exploitation des individus" [Assemblée Générale des Actionnaires de TOTAL, 31.05.1995.] .

Dans la mesure où le travail forcé est utilisé par ceux qui ont à charge d'assurer la protection du chantier, et qui œuvrent donc dans l'intérêt de la compagnie pétrolière française, les dénégations de TOTAL relatives au travail forcé sont *imparfaites, insatisfaisantes et peu crédibles*.

Dans ces conditions, la FIDH estime qu'une mission internationale d'enquête indépendante s'avère indispensable et qu'il serait de l'intérêt du groupe TOTAL, s'il entend prouver le bien-fondé de ses déclarations sur l'absence de travail forcé autour de ses chantiers, non seulement de l'autoriser, mais encore de convaincre les autorités birmanes de l'autoriser également.

D. Autres violations

1. Exécutions sommaires

Les violations du droit à la vie et à l'intégrité de la personne prennent la forme d'exécutions sommaires par l'armée (que ce soient les commandants locaux ou de simples soldats - tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués), comme dans le cas des représailles menées à la suite de l'attaque sur le QG de TOTAL en février 1996, durant lesquelles les troupes du SLORC exécutèrent plusieurs Karens du village Ein

Da Ya Za situé sur le trajet du gazoduc ; aucune de ces personnes n'avait été formellement accusée d'un crime, fait l'objet d'un procès ou d'une audition, ni disposé d'un droit de défense, avant d'être exécutée.

C'est affaire de routine que de torturer et de tuer les villageois soupçonnés d'appartenir aux mouvements rebelles, tels que le KNLA ou le MNLA. Un homme Karen de 66 ans, habitant le village de Migyaunglaung, situé à proximité du gazoduc, explique ainsi comment les soldats du SLORC ont abattu deux hommes du village en novembre 1992, après les avoir accusés de soutenir le KNLA : "C'est effrayant, je connaissais ces deux hommes très bien. Je sais qu'il n'y avait rien de vrai [dans ces accusations]. Ils n'avaient rien fait, c'était de simples paysans. Le SLORC les a arrêtés et les a tués dans leurs fermes" [Interview ERI, cité in Total Denial, p. 23.] .

Le SLORC exécute également de nombreux travailleurs forcés et porteurs dans la région du gazoduc lorsqu'ils ne peuvent porter le fardeau qui leur est attribué, ou s'ils tentent de s'échapper. Ces exécutions sont le plus souvent précédées de tortures, de viols et autres violences. De nombreuses morts de travailleurs forcés et de porteurs sont en outre imputables aux conditions désastreuses de travail, au manque de nourriture et de soins médicaux.

Une jeune femme de la région de Ye Byu raconte, à propos du chemin de fer Ye-Tavoy :

"Ils [les soldats du SLORC] marchaient et battaient les gens qui se reposaient (...). Ils ne laissaient jamais quiconque se reposer (...). Surtout les prisonniers, ce sont eux les plus mal traités. Ils sont battus à mort. Ils ont dit qu'un prisonnier était mort de diarrhée, mais c'était manifestement un passage à tabac. J'ai vu deux corps couverts de sang. Lorsque je les ai vus, l'un d'entre eux n'était pas encore mort. On a vu le sang couler de sa tête et dans ce qu'il avait vomi. Le commandant du bataillon, Aung Min, a battu un prisonnier à mort (...). Certains prisonniers sont battus à mort. Le total doit être autour de 30, et ils n'ont pas été enterrés très profondément, de sorte que lorsque la marée est arrivée, l'eau a ramené les corps à terre. On a vu tellement de crânes, et des enfants jouaient avec les crânes et les ossements" [Idem .] .

2. Torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants

La pratique du passage à tabac de civils par le SLORC, surtout au cours du travail forcé, est commune. La torture et la brutalité font partie intégrante du *modus operandi* du SLORC. Les porteurs et travailleurs sont battus, giflés et frappés lorsqu'ils tombent de fatigue ou se reposent du travail. Les villageois sont traités de même s'ils sont soupçonnés d'entretenir des liens avec les groupes rebelles. Souvent, lorsque les villages sont dans l'incapacité de fournir le nombre requis de porteurs ou le montant exigé de la taxe de portage, les soldats punissent souvent le chef du village. Un villageois explique ainsi : "De temps en temps le chef de village ne peut leur fournir les travailleurs requis. Dans ce cas ils battent le chef de village. Et un de mes amis a été battu parce qu'il est arrivé en retard au travail, et il a été battu féroceement par le SLORC, sur le dos, huit fois" [Ibid ., p. 24.] . De même, les prisonniers forcés au travail subissent régulièrement des violences et brutalités sévères de la part de leurs geôliers du SLORC :

"Si un habitant du village a commis un crime, ou si des villageois sont considérés comme sympathisants de groupes armés, ils [le SLORC] arrêtent ces personnes les font des prisonniers et les font travailler sur le chantier du chemin de fer. Les autres prisonniers viennent d'ailleurs, comme de Tavoy ou Moulmein. Ils traitent les prisonniers tellement mal. Le SLORC les torture. Les prisonniers doivent travailler avec des chaînes aux pieds, et ne sont pas autorisés à manger les feuilles comestibles dans la jungle. Ils ont dû se cacher et manger le cheroot [cigare birman]. Ils essaient de manger les restes des autres. Et ils ne peuvent fumer, ils mangent le tabac. Un des prisonniers m'a raconté qu'ils n'ont jamais assez à manger. Deux ou quatre fois, j'ai vu des soldats du SLORC donner des coups de pied aux prisonniers. J'avais de la peine pour les prisonniers, ils étaient tellement maigres. Pendant tout le temps où j'y étais, je crois que plus de 15 prisonniers sont morts. J'ai vu les cadavres" [Idem .] .

3. Viols et violences contre les femmes

Le viol est une forme commune de torture perpétrée par le SLORC contre les femmes. Les femmes (de tous âges) des groupes ethniques sont des cibles particulières des troupes du SLORC. Elles sont souvent abattues après le viol, ou forcées au silence par intimidation. Outre le traumatisme physique et psychologique, ces viols rendent le mariage quasiment impossible pour ces femmes de cultures traditionnelles ; de plus, le risque d'infection par le virus HIV n'est pas négligeable, puisque près de 3% des soldats du SLORC sont porteurs du virus [Source : 3d Asia-Pacific Conference on AIDS, Chaing Mai, Thaïlande, septembre 1995.] .

Une femme Karen de 54 ans raconte ainsi avoir été violée avec sa petite-fille par des officiers du BIL 407 [Le BIL 407 est responsable de la sécurité dans la zone au sud du gazoduc.] . Après avoir fui le village de Laut Theit (province du Ye Byu) en 1992, sa famille a décidé d'y retourner en 1993. Le 3 décembre 1993, elle-même, sa petite-fille et son neveu ont été arrêtés par 30 soldats du BIL 407 :

"Thein Soe a dit "vieille femme (...), va dire à ta petite-fille de venir ici". Je lui ai amené ma petite-fille ; dès qu'il m'a vue, il s'est mis à hurler : "pourquoi es-tu venue avec elle ? Je vais te tuer (...)". Alors je suis sortie (...). Environ dix minutes plus tard, j'ai entendu ma petite-fille hurler : "grand-mère, grand-mère !". Mais je n'ai pas osé y aller, j'avais trop peur. Au bout d'un quart d'heure, ils ont libéré ma petite-fille. Elle m'a dit qu'il lui avait dit de coucher avec elle. Elle a refusé. Alors il l'a violée. Il était à peu près 11 heures du soir. Le lendemain matin un des soldats est venu me dire que l'un des officiers voulait me voir (...). Je devais y aller. Alors, pendant que le lieutenant me posait des questions, il a commencé à me violer. (...). Puis ils nous ont relâchées. Mais avant de nous relâcher, ils nous ont dit de ne dire à personne ce qui s'était passé. Et le commandant a dit : "vieille femme, si tu parles à quiconque de ça [les viols], je te tuerai ainsi que toute ta famille" [Interview ERI, cité in Total Denial, p. 25.]

4. Violations des droits économiques, sociaux et culturels

Outre les violences physiques que subit la population civile et le recours au travail forcé, les troupes du SLORC ont pour habitude de confisquer les propriétés, l'argent et la nourriture de nombreux villageois. La pratique d'extorsion de fonds par les troupes du SLORC est courante, sous la forme d'imposition illégale de taxes, qui se sont multipliées : taxe de portage, taxe de chemin de fer, taxe de pagode... Les pots-de-vin sont communs en Birmanie, mais une nouvelle forme d'extorsion a vu le jour avec le projet Yadana, qui est spécifique à cette région, et que les villageois appellent "la taxe du gazoduc" (*pipeline tax*), qui peut atteindre 1000 à 1500 kyats/mois par famille, collectée en toute illégalité, puisque nulle loi ne la sanctionne. La vaste majorité des villageois habitant la région du gazoduc y est astreinte. Les bataillons nouvellement arrivés dans la région imposent en règle générale des taxes aux villages des alentours, afin de subvenir à leurs besoins, en moyenne 20.000 à 30.000 kyats/mois pour un village de 100 maisons [KHRG, Conditions in the Gas Pipeline Area, n° 95-27, 01.08.1995, p. 4.] . Ceci, ajouté au fait que le travail forcé leur laisse très peu de temps pour cultiver leurs propres champs, rend la vie impossible aux villageois de la région, et a détruit toute l'économie locale par un appauvrissement massif. Les villageois interrogés confirment l'augmentation de ces taxes depuis le début des opérations de TOTAL : de 100 kyats/mois par famille avant l'arrivée de TOTAL à une moyenne de 400 à 500 kyats/mois par famille depuis [Idem .] .

A la suite de l'attaque du 8 mars 1995, les troupes du SLORC auraient exigé des habitants de 6 villages dans le district du Ye Byu de payer la somme de 100.000 kyats pour compenser les pertes subies par le BIL 408 lors de l'attaque [Mon Information Service Bangkok, mai 1996.] . Selon la Human Rights Foundation of Monland, le *Tatmadaw* procède régulièrement à des extorsions de fonds et des réquisitions de nourriture, notamment de poulets, d'œufs, de riz, de pâte de poisson. Il est devenu pratique courante de la part des forces de sécurité d'intimider et de menacer les villageois pour que ceux-ci leur cèdent leur bétail, leur récolte, et leurs biens personnels.

Les interviews avec nombre de réfugiés arrivés en Thaïlande indiquent que la plupart d'entre eux se sont enfuis pour échapper au travail forcé, à la confiscation de

propriété, et l'extorsion d'argent.

Un villageois de Nat Gyi Sin (province du Ye Byu) explique ainsi :

"De temps en temps on devait payer 500, 1000, 1500 ou 2000 kyats, en fonction du type de portage. De temps en temps ils venaient exiger l'argent deux ou trois fois par mois. Dès qu'ils veulent des gens, ils viennent exiger de l'argent du chef de village. *A propos de la construction du gazoduc - on ne sait rien de précis, sauf qu'ils nous demandent de payer de l'argent pour le construire.* Les soldats sont venus au village (...) et ont demandé l'argent. Dans notre maison, nous avons dû payer 500 kyats.

Les villages deviennent de plus en plus pauvres. Il y en a qui vendent leur propres affaires comme le bétail pour payer les taxes de portage, de travail forcé, et d'autres taxes forcées (...). Les villageois économisent tout ce qu'ils possèdent pour le donner au SLORC. Alors ils sont devenus pauvres. Il y a tellement de villageois qui deviennent malades (...), et beaucoup qui souffrent (...). Je devrais m'arrêter ici. Si je devais parler de toutes les atrocités que commet le SLORC, deux jours ne me suffiraient pas" [Idem . Nous soulignons.] .

La présence de TOTAL a contribué directement à des violations de droits économiques, sociaux et culturels, en forçant des villageois à abandonner leur activité traditionnelle ou à s'enfuir en Thaïlande. Par exemple, les pêcheurs et marinières de la région du gazoduc ont dû cesser de travailler du fait des décrets de sécurité du SLORC. Depuis le début du projet de Yadana, SLORC a interdit l'usage de certains espaces maritimes et fluviaux, afin que l'exploration, le transport et la construction ne soient pas gênés par l'industrie de pêche locale.

- Ainsi, l'île de Heinze est stratégique pour le SLORC afin de s'assurer le contrôle militaire de la mer aux alentours de la section off-shore du gazoduc. Le SLORC y a construit une base militaire, un hélicoptère, de nouvelles baraques et installé de nouveaux bataillons, toujours en vue d'assurer la sécurité du projet. Auparavant, l'île de Heinze était inhabitée, et ses eaux étaient utilisées par la communauté locale de pêcheurs. Selon un villageois employé de force sur l'île de Heinze, le SLORC a déclaré que toute personne naviguant autour de l'île serait abattue.
- De même, les compagnies utilisent les installations portuaires à Pyin Gyi et Ka Daik pour le transport d'équipement, alors que ces ports étaient auparavant utilisés par des bateaux de pêche et pour le transport de passagers. En vertu des ordres du SLORC, le déplacement des bateaux est formellement interdit lorsque les barges de l'entreprise traversent le bassin de la Heinze avec leur cargaison, de sorte qu'il arrive souvent que ces bateaux restent à quai pendant plusieurs jours.

Enfin, et plus globalement, les déplacements de population, les exactions commises dans les villages, les extorsions de fonds, l'abandon forcé d'activités traditionnelles, la fuite de villageois vers les camps de réfugiés disloquent peu à peu le tissu culturel et social de la communauté vivant dans la région.

5. Droit à l'environnement

Il y a tout lieu d'être préoccupé par le risque que le gazoduc pose pour l'environnement, et ce pour plusieurs raisons :

- Le type de construction constitué par un gazoduc et des plates-formes est traditionnellement reconnu comme étant porteur de risques graves pour l'environnement (production de déchets toxiques, émissions de gaz...). De même, la partie on-shore du gazoduc pose des risques pour les forêts et rivières traversées et menace la biodiversité de la région. Aucun EIA (*Environmental Impact Assessment*) indépendant n'a été mené. UNOCAL affirme avoir conduit sa propre investigation sur l'impact écologique, mais n'a pas rendu publics les résultats de son enquête.
- Les investisseurs étrangers ne sont soumis à aucune législation spécifique sur l'environnement, et peuvent donc opérer sans aucun contrôle extérieur sur l'impact écologique produit par l'exploration du gisement et les plates-formes off-shore.

- Les partenaires du projet - TOTAL, UNOCAL et le SLORC - ont tous trois un bilan inquiétant en matière de respect de l'environnement, ce qui laisse sombrement présager de leur conduite en Birmanie :

- le SLORC a manifesté à plusieurs reprises son indifférence quant à l'environnement, ainsi qu'en témoigne son attitude face au projet de barrage sur la rivière Salween, ou sa pratique connue de campagnes de "défoliation stratégique" contre les groupes rebelles;
- UNOCAL est responsable de la plus grave catastrophe écologique californienne, pour avoir déversé plus de 40 millions de litres de pétrole léger en mer pendant près de 15 ans [Cf. "La France et TOTAL complices de la tragédie birmane", Maintenant, 17.05.1995.]; une étude de l'université de Chulalongkorn en Thaïlande a montré le niveau inhabituel de mercure dans les eaux autour des plates-formes d'UNOCAL en Thaïlande ["UNOCAL to study contamination around its rigs", Bangkok Post, 20.06.1996.];
- Enfin, TOTAL a reconnu avoir déchargé 35 kg de mercure dans le Golfe de Thaïlande depuis le début de la production de gaz naturel dans la région ["TOTAL admits dumping mercury", The Nation, 10.09.1996.] . Le responsable de TOTAL Exploration-Production pour la Thaïlande, M. Azalbert, a admis que le projet de Yadana en Birmanie pouvait potentiellement poser les mêmes problèmes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il apparaît donc que le projet de gazoduc en Birmanie est néfaste et malvenu à maints égards, moralement et politiquement en particulier, et qu'il constitue en outre l'occasion de violations graves, répétées et avérées des droits de l'Homme contre des populations parmi les plus vulnérables et qui n'ont pas de moyens (légaux, financiers,...) de s'y opposer. Que la plupart de ces violations soient commises essentiellement par le partenaire birman de TOTAL, le SLORC, ne saurait en aucune façon constituer une réponse acceptable et suffisante de la part du groupe français, et en aucun cas l'exonérer de toute responsabilité dans les exactions qui ont lieu. Les faits montrent que *sans le gazoduc, tout ou partie de ces violations n'auraient pas lieu* ; le déni de responsabilité de la part de TOTAL et d'UNOCAL est donc manifestement insuffisant.

Ce d'autant que le soutien à la junte n'est pas uniquement moral et politique ; le chantier de Yadana constitue en outre un puissant support financier et économique au SLORC, et a donc pour effet, de fait, de perpétuer un régime illégal, illégitime et condamné internationalement. Enfin, TOTAL pourrait d'autant moins esquiver sa responsabilité dans la perpétuation de ce régime qu'il lui fournirait une aide d'ordre militaire, ce qui entrerait par ailleurs directement en contradiction avec les propres affirmations de ses dirigeants : "TOTAL n'est pas un acteur politique" [Entretien FIDH, 24.09.1996.] .

En conclusion, la FIDH :

1. *condamne* avec la plus grande vigueur les pratiques répressives du régime militaire en place en Birmanie et les violations flagrantes et systématiques dont il se rend coupable ; dénonce en particulier l'institution par les autorités birmanes du travail forcé dans des conditions autorisant la qualification de cette pratique en tant que crime contre l'humanité.
2. *appelle* TOTAL et ses partenaires à geler leurs investissements en Birmanie jusqu'à formation d'un gouvernement civil, dans la mesure où : des violations massives de droits de l'Homme ont lieu du fait du chantier ; le projet Yadana constitue un soutien manifeste et multiforme à un régime illégal et illégitime ; ni les représentants démocratiquement élus, ni les représentants des populations indigènes concernées n'ont été consultés sur le bien-fondé du projet.
3. *demande* à tous les gouvernements concernés, et au premier chef la Thaïlande, de subordonner leurs relations économiques avec la Birmanie à la condition d'une

amélioration effective de la situation des droits de l'Homme dans ce pays.

4. *prend acte* de la réponse verbale positive de TOTAL quant au principe de l'organisation d'une mission d'enquête indépendante sur place et appelle TOTAL à mettre tous les moyens en œuvre pour que cette requête soit satisfaite dans les plus brefs délais, en particulier pour que le SLORC y donne son accord.

5. *demande* que soient rendus publics tous les documents pouvant être utiles à une évaluation complète de la situation sur le site du chantier, et en particulier les images satellite dont disposent TOTAL et ses partenaires.

Paris, le 16.10.1996.

[HOME](#) | [PRESENTATION](#) | [NEWS](#) | [ARCHIVES](#) | [AFRIQUE](#) | [AMERIQUES](#) | [ASIE](#) | [EUROPE](#) | [MAGHREB / MOYEN-ORIENT](#)
[DEFENSEURS](#) | [JUSTICE INTERNATIONALE](#) | [MONDIALISATION](#) | [DROITS DES FEMMES](#) | [ORGANISATIONS](#)
[INTERGOUVERNEMENTALES](#)
[SUPPORT](#) | [LA LETTRE](#) | [ABONNEMENT](#) | [LINKS](#) | [E-MAIL](#)

fidh